

Koindu et à Bomaru dans le district de Kailahun lorsqu'elles étaient appelés à le faire¹³². Elles seraient ensuite rejointes par des ex-combattants en Sierra Leone, qui sont actuellement oisifs et prêts à combattre¹³³.

● Le procédé de recrutement du gouvernement libérien pour la Sierra Leone n'est pas un procédé difficile parce que les forces de l'UAT maintiennent des liens étroits et lucratifs avec les ex-combattants en Sierra Leone¹³⁴.

En mai 2002, Global Witness a rapporté la présence en Sierra Leone de deux Libériens, qui étaient activement engagés comme agents pour le président du Liberia, Charles Taylor¹³⁵. L'un d'eux était Sam Kolléh, alias Sam Koroma, en communication directe avec le président Charles Taylor par le biais d'un équipement satellite non remis par le FRU dans le processus de DDR (Desarmement, Démobilization and Réintégration), processus qui visait à désarmer et réintégrer les ex-combattants dans la société sierra-léonaise. L'autre agent était Sam Kerfalla, un proche allié du président Charles Taylor, qui recrutait des garçons et des jeunes gens des camps de réfugiés au Liberia et qui faisait sans doute de même en Sierra Leone¹³⁶.

Le gouvernement libérien possède actuellement quatre cellules en Sierra Leone¹³⁷. Elles comprennent principalement des jeunes ex-combattants oisifs qui sont prêts à combattre à nouveau. Ils sont situés à :

- 1) Freetown, la capitale de la Sierra Leone. Cette cellule comprend deux sous-cellules à l'intérieur des Forces Armées de la République de la Sierra Leone (FARSL) et la Police de la Sierra Leone (PSL) ;
- 2) Kenema ;
- 3) Makeni ;
- 4) District de Kailahun.

Johnny Paul Koroma, un ancien officier militaire, superviserait ces cellules. Koroma, ancien dirigeant des Forces Armées du Conseil Gouvernant (FACG), connues pour leur brutalité, et qui a dirigé un coup d'État contre le gouvernement de la Sierra Leone en 1997, a été inculpé par le Tribunal d'Exception le 10 mars 2003¹³⁸.

Après le coup d'État de 1997, Koroma s'est rapidement allié au FRU et a cimenté ses relations avec le président du Liberia, Charles Taylor. Les deux hommes ont commencé à négocier des affaires de diamants. À cette époque, Johnny Paul Koroma a déposé des sommes importantes à la Banque du Liberia et également à la Banque du Ghana. Lorsque Kabbah a été rétabli président, Koroma a monté son propre parti politique, le Parti de la paix et de la libération. Aux élections de mai 2002, un pourcentage important du FACG a voté pour Koroma¹³⁹.

En janvier 2003, les Wellington Barracks à Freetown ont été attaqués¹⁴⁰. Les sources de Global

Witness ont démontré que l'attaque avait été organisée par Johnny Paul Koroma et qu'elle aurait dû marquer le début de l'insurrection en Sierra Leone et le bouleversement du Tribunal d'Exception. Le plan était de s'emparer des armes détenues dans la caserne et de libérer les prisonniers de la prison de la rue Pademba¹⁴¹. Cependant, le FARSL a réussi à maîtriser la situation avant que les dépôts d'armes soient ouverts. Johnny Paul Koroma a été arrêté en relation avec cet événement mais il a, ensuite, «échappé» à la garde à vue de la police et il file encore¹⁴². Cette évasion était en vérité une relâche de la part de l'un des partisans de Koroma¹⁴³.

Suite à l'attaque manquée sur Wellington Barracks, l'insurrection contemplée a été remise à mai ou juin 2003¹⁴⁴.

14.2 L'approvisionnement d'armes

Bien que les importations d'armes en Sierra Leone soient bien loin de l'échelle des importations au Liberia, les armes entrent dans le pays et sont destinées à causer sa déstabilisation¹⁴⁵. Les recherches et les enquêtes de Global Witness ont montré que les armes sont souvent transférées en mer, de plus grands bateaux à de plus petits qui sont ensuite amenés dans le port de Sierra Leone. Les bateaux voyagent aussi la nuit ; il s'agit alors surtout des plus petits bateaux de la rivière Mano, conduits par des ex-combattants du FRU, ou bien des petits bateaux qui remontent vers l'embouchure de la rivière. Les armes sont également livrées par voie terrestre, ce qui est rendu possible grâce à la grande porosité de la frontière¹⁴⁶.

Cependant, il est important de souligner qu'en raison de la fragilité de la paix en Sierra Leone, tout mouvement vers la violence et le conflit de la part du gouvernement du Liberia n'exigerait pas un grand nombre de troupes ou d'armes (voir « Annexe I : Une Analyse régionale », page 36).

15 Conclusion

La communauté internationale, surtout le Conseil de sécurité des Nations Unies, n'a jusqu'à présent pas réussi à cerner efficacement le rôle du Liberia dans le conflit et l'insécurité de la région. Par conséquent, des grandes parties de la Côte d'Ivoire sont à présent sous l'occupation des forces libériennes directement liées au président Charles Taylor et la Sierra Leone est confrontée à une menace très réelle de la part des agents libériens

« Ma première entrevue avec Foday Sankoh a été un succès en raison de la diplomatie montrée par le président Charles Taylor ». Déclaration du dirigeant rebelle du FARC, lieutenant-colonel J.P. Koroma, le 1^{er} octobre 1999.



déjà à l'intérieur du pays et de la part de ceux qui sont en poste à Foya-Kamala. La liste des personnes impliquées dans l'invasion de la Côte d'Ivoire et dans les attaques organisées contre la Sierra Leone était très semblable à celle liée aux attaques rebelles du FRU et du FLNP contre la Sierra Leone dans les années 1990. Sam « Maskita » Bockarie agit comme le chef des opérations de terrain en Côte d'Ivoire sous les ordres du gouvernement libérien, et le président Charles Taylor manipule toutes les parties concernées à partir de son l'Hôtel exécutif. Comme on l'a déjà vu, le gouvernement libérien a trouvé de nombreux moyens pour importer de l'armement illicite en provenance de l'Europe de l'Est et d'ailleurs, puisque la route du trafic d'armes clandestines du Liberia est très fréquentée, particulièrement la voie maritime. Avec les armes affluant par le Nigeria, et la Libye par route, air et haute mer, les combattants du

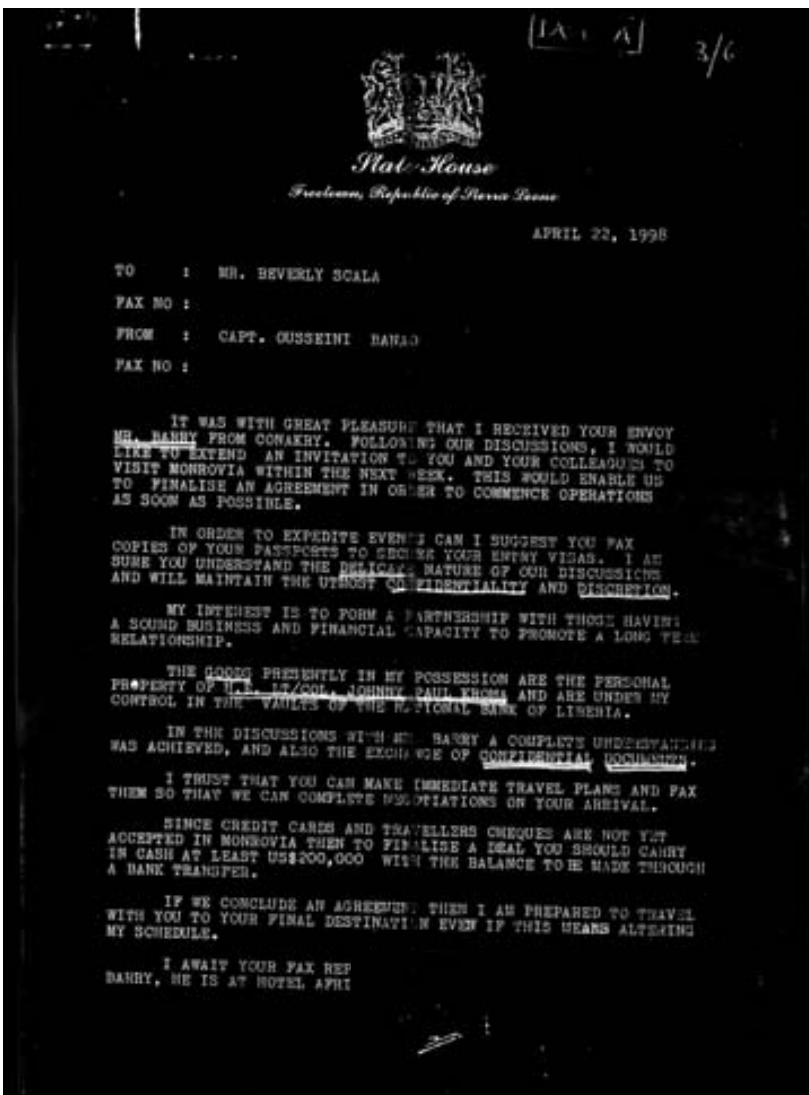
gouvernement contre le LURD et ceux en Côte d'Ivoire ont été bien approvisionnés, malgré l'embargo sur les armes.

En envahissant la Côte d'Ivoire avec des mercenaires armés et en planifiant la déstabilisation de la Sierra Leone avec des éléments de l'ancien FRU, le président Charles Taylor et son gouvernement ont encore prouvé non seulement qu'ils n'ont aucun respect pour l'autorité du Conseil de sécurité – et qu'ils font comme s'il n'existait pas, mais aussi qu'ils sont devenus experts au plus haut degré en matière de violation des sanctions du Conseil de sécurité en organisant l'invasion d'un pays voisin avec des armes importées illicitement.

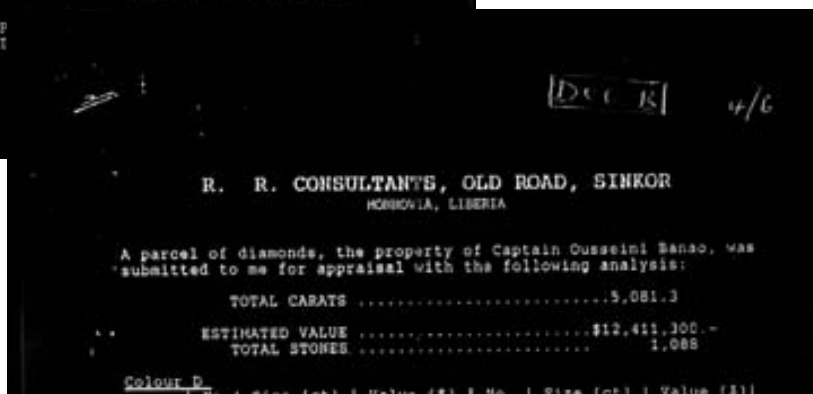
Cependant, le gouvernement libérien a été capable d'enfreindre les sanctions de l'ONU contre les importations d'armes et de financer les groupes rebelles parce que l'industrie forestière, qui finance leurs activités illicites, n'a pas été touchée par le Conseil de sécurité. Si le Conseil de sécurité avait tenu compte des avertissements de son propre Comité d'experts sur la Sierra Leone et le Liberia, et avait mandaté les enquêtes récentes d'examiner à fond le rôle de l'industrie forestière libérienne, il se peut que la capacité de l'industrie d'importation des armes et la capacité du gouvernement libérien à financer des ventes d'armes, aient pu être réduites. Si des sanctions avaient été placées sur l'industrie forestière, et si les revenus avaient pu être adéquatement justifiés et utilisés « à des fins sociales, humanitaires et à des fins de développement légitime »¹⁴⁷, alors peut-être que la violence oppressive commise par le gouvernement libérien contre son propre peuple, et maintenant contre celui de la Côte d'Ivoire, n'aurait pas eu lieu.



Deuxième partie



Contrat de diamants entre J.P. Koroma et un Français en relation avec des personnes influentes, grâce au Président libérien Charles Taylor. 22 avril 1998.





Camp d'internement de Mape, Sierra Leone. Février 2003.

Le Conseil de sécurité a ici véritablement l'occasion de confronter directement la crise actuelle, de reconnaître le rôle que le Liberia joue dans la déstabilisation de la Côte d'Ivoire et de la Sierra Leone et, plus particulièrement, d'admettre que l'industrie libérienne forestière de conflit est le principal soutien financier et l'élément facilitateur des armes illicites importées pour être utilisées aussi bien au Liberia qu'en Côte d'Ivoire. En outre, le Conseil doit réaliser que le peuple libérien ne profite pas de l'industrie forestière libérienne. Ceci a été démontré par les abus commis sur ses travailleurs

par l'industrie forestière, et par le rôle actif de celle-ci dans l'organisation, l'armement et l'entraînement des forces paramilitaires – elles-mêmes violant les droits de l'homme – dans le but d'un déploiement au Liberia et à l'étranger. Le Conseil de sécurité doit invoquer des sanctions contre l'industrie forestière libérienne, et ainsi supprimer la source principale des fonds et de la logistique pour les activités régionales de déstabilisation organisées par le gouvernement libérien, et travailler à établir la paix et la sécurité ainsi qu'un avenir libre de guerre pour les peuples de l'Afrique de l'Ouest.

Mape : Un problème très inquiétant pour la Sierra Leone

Le nombre sans cesse croissant de combattants libériens qui arrivent en Sierra Leone en prétendant qu'ils fuient les combats de l'autre côté de la frontière a de quoi inquiéter. A la fin du mois de février de 2003, on recensait 251 combattants prétendant faire partie des Forces Armées du Liberia (AFL) dans un camp d'internement à Mape, juste à la sortie de Freetown⁴⁴. Les recherches de Global Witness ont révélé que ces combattants ne faisaient pas partie de l'AFL, comme ils le racontaient⁴⁵, mais qu'ils faisaient en fait partie de l'Unité Anti-Terroriste (ATU), et qu'ils avaient été choisis par la mission secrète du gouvernement libérien en Sierra Leone⁴⁶.

Les renseignements qui nous ont été transmis révèlent qu'environ 95% des internés présents à Mape sont en réalité des combattants de l'UAT sierra-léonais, qui combattent depuis si longtemps pour le compte du gouvernement libérien, qu'ils sont capables de se faire passer pour des Libériens⁴⁷. Ce n'est pas compliqué de donner un faux nom, car les vérifications ne sont pas très faciles, et la plupart des combattants ont appris à parler un dialecte local de l'anglais libérien. On a pu noter également la présence d'un officier de rang du service des renseignements de l'UAT parmi les internés⁴⁸.

Il est très probable que le nombre des internés ex-combattants présents en Sierra Leone est encore plus élevé maintenant, car on a remarqué d'autres combattants du gouvernement libérien traverser la frontière au cours du mois de février 2003. Ils passent d'abord par Kenema puis sont tous envoyés dans le même camp d'internement de Mape⁴⁹. Le fait de rassembler tant d'ex-combattants dans un même lieu, et si près de la capitale Freetown, est une décision potentiellement dangereuse, si l'on considère les plans qu'a le Président Charles Taylor d'infiltrer la Sierra Leone avec des agents secrets rémunérés, et avec lesquels il est vraisemblable que ce groupe collaborerait.



Deuxième
partie

16 Annexes

Annex I: Une analyse régionale

Les destins des quatre pays mis en évidence dans ce rapport : le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire, sont étroitement liés, et l'effet que la stabilité ou l'instabilité de l'un peut avoir sur l'autre est très important, comme on a pu le voir dans l'effet qu'a eu la situation et la politique au Liberia sur la région. Pour déterminer la façon dont ils répondront aux menaces potentielles, il est important de connaître la situation politique intérieure de chaque pays. Une analyse de chaque pays, de sa politique intérieure actuelle, et des menaces qu'il pose ou de celles auxquelles il est confronté, suit.

La Guinée

La Guinée s'accroche à sa stabilité interne et externe qui est fragile. Cependant, il y a trois problèmes étroitement liés qui déstabiliseront la Guinée s'ils ne sont pas résolus correctement.

Le soutien guinéen au LURD

Le LURD (Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie) est en guerre contre le régime de Taylor depuis 1999. Composé de partis mécontents de la guerre civile libérienne (essentiellement des groupes de l'ULIMO), le LURD a fait une guerre de campagne de guérilla à partir de ses bureaux, basés officiellement à Voinjama, une ville frontalière du Libéria, bien qu'il caserne un grand nombre de ses troupes et de ses opérations logistiques dans la partie sud de la Guinée, avec le soutien du gouvernement et des militaires guinéens. Selon Human Rights Watch, les officiels militaires guinéens ont des liens d'opération étroits avec les forces du LURD, permettant ainsi à celui-ci d'opérer sans encombre sur le territoire guinéen et d'avoir un passage à travers les villes frontalières guinéennes¹⁴⁸.

Pour de nombreux Guinéens, il se peut que la présence du LURD fournisse une sécurité frontalière supplémentaire, puisque le LURD empêche l'AFL, l'ATU et d'autres milices pro-libériennes d'arriver en passant par la frontière ou par l'intérieur du Liberia. Cependant, la présence du LURD en Guinée – et surtout ses activités dans toute la région frontalière – est une menace à la stabilité de la région. Le LURD a militarisé la zone entière, l'inondant de combattants et d'ex-combattants, et faisant ainsi de la Guinée une cible militaire éventuelle pour les forces gouvernementales pro-libériennes et anti-LURD.

Cette militarisation a eu lieu en même temps qu'une augmentation des abus à l'encontre des réfugiés et des civils guinéens par les forces LURD, à savoir par le biais du travail forcé, de l'extorsion, des abus sexuels, de la conscription forcée et du refus de laisser passer les réfugiés à la frontière qui devrait être ouverte en Guinée¹⁴⁹. La présence des combattants et des commandants LURD dans les

camps de réfugiés au sein de la Guinée est également dangereuse, car une fois de plus elle fait des camps de réfugiés des cibles militaires éventuelles, en violation du droit international. Le Conseil de sécurité a invariablement appelé à une interdiction de toutes les armes et du soutien militaire à toutes les milices et à tous les groupes armés au Liberia, en Sierra Leone, et en Guinée à travers les résolutions 1343 (2001) et 1408 (2002).

La transition pacifique du contrôle politique

La deuxième menace à la stabilité guinéenne est la santé et la succession future du président Lansana Conteh. Le président Conteh, qui est malade depuis quelque temps, ne semble pas avoir de successeur, ce qui, en cas d'incapacité, pourrait sérieusement compromettre le gouvernement à Conakry, avec des répercussions immédiates sur la frontière avec le Liberia et la Sierra Leone.

Le retour abrupt de Conteh d'un voyage d'État en 2002 a soulevé de sérieux doutes sur ses capacités en tant que chef d'État actif¹⁵⁰. Depuis le début de l'année 2003, Conteh apparaît rarement en public, mais passe une large partie de son temps dans son village natal. En qualité d'ancien homme militaire, Conteh n'a laissé aucun successeur politique évident et on peut sérieusement douter des possibilités d'un transfert constitutionnel pacifique et en bonne et due forme du pouvoir. Cependant, au mérite de la Guinée, lorsque les nouvelles du retour précipité de Conteh de son voyage d'État a suscité des rumeurs sur sa disparition, le public est demeuré calme et sous contrôle, partiellement grâce à l'apparition publique rapide de Conteh, qui a dissipé toute crainte afférentes à ses capacités.

Toute dégradation de la stabilité de la politique intérieure en Guinée affecterait certainement la région, surtout à cause du soutien que la Guinée apporte au LURD. Si un nouveau gouvernement ne donnait pas le même appui au LURD que le régime de Conteh, plusieurs scénarios pourraient se dérouler. Le LURD pourrait, s'il n'arrive pas à remporter une victoire militaire sur le président Taylor, opter pour un accord négocié avec Monrovia. Cependant, les signes de faiblesse de la part du LURD pourraient également susciter une nouvelle offensive – plus concertée – du Liberia pour repousser le LURD en Guinée ; des combats qui enverraient des milliers de combattants et de réfugiés en Guinée, en Sierra Leone, et en Côte d'Ivoire. Une telle introduction de combattants armés déstabiliserait davantage, et d'une manière grave, tous les pays concernés, créant ainsi une situation toute prête à être exploitée par les autres groupes armés dans la région. Le FARSL, ayant raté sa première grande épreuve avec l'attaque transfrontalière à Mandovulahun le 10 janvier 2003, et étant confronté à des réductions supplémentaires des troupes terrestres de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (UNAMSIL), serait probablement incapable de faire face à un tel afflux



Frontière entre la Sierra Leone et Liberia au niveau du Mano River Bridge. Juillet 2002.

de combattants et de réfugiés.

En outre, compte tenu du passé du gouvernement libérien sur le plan de son engagement, direct ou par procuration, dans les affaires des États voisins, il est probable que toute instabilité en Guinée serait exploitée pour installer un régime plus hospitalier au Liberia ou pour provoquer un effondrement de la sécurité, qui permettrait la mainmise sur les ressources minérales de la Guinée, à savoir les diamants.

L'afflux de réfugiés en provenance de la Côte d'Ivoire

Actuellement, l'afflux de réfugiés en provenance de la Côte d'Ivoire ne semble pas avoir d'effet sérieux sur la stabilité intérieure de la Guinée. La plupart de ceux qui s'enfuient en Guinée sont des ressortissants de pays tiers, en transit, essentiellement des Maliens et des Burkinabé, qui ont travaillé et vécu en Côte d'Ivoire et qui retournent maintenant dans leur pays d'origine. Il y a aussi de nombreux Ivoiriens cherchant à retourner à Abidjan par Conakry puisqu'ils trouvent cette route moins risquée.

Bien que, dans la situation actuelle, la majorité des réfugiés dans la région soient en transit, allant à travers la Guinée plutôt que d'y rester, si le combat en Côte d'Ivoire devenait plus important, il est probable que l'on verrait un afflux de combattants armés et de réfugiés cherchant assistance et logement en Guinée. Cet afflux de partis désaffectés, peut-être des anciens combattants armés, serait de force encore plus déstabilisante dans une zone déjà fortement militarisée par le LURD.

La Sierra Leone

La Sierra Leone, malgré son retour officiel à la paix le 18 janvier 2002, est encore une nation sous la menace, aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur. Le retrait prévu de l'ONU n'aide pas la confiance à s'installer, particulièrement après les attaques récentes dans la zone du « Parrot's Beak » à la

bordure de la frontière avec le Liberia. Cependant, le Royaume-Uni a envoyé 300 Ghurkhas à la Sierra Leone le 21 février 2003, afin d'augmenter les capacités d'intervention rapide de l'armée britannique, au cas où quelque chose arriverait¹⁵¹.

L'économie intérieure et la réintégration

À l'intérieur du pays, il y a eu un début de retour à la normale pour la population et pour l'économie brisée de la Sierra Leone. Les programmes de la communauté

internationale pour la réintégration des anciens combattants avancent, une élection sans violence a été tenue en mai 2002, le recyclage des forces de l'armée et de la police se poursuit selon le calendrier préétabli, et les plans de réduction de l'UNAMSIL vont de l'avant, ce qui est apparemment un signe que les choses avancent comme prévu. Cependant, l'économie n'avance pas ; le chômage et la pauvreté endémique sont encore facilement observés dans tout le pays. La réintégration des anciens combattants du FRU et du CDF est passée à côté de nombreux d'entre eux à cause du caractère volontaire du programme, et un grand nombre de ceux qui ont été désarmés et qui ont reçu une formation professionnelle sont sans emploi et mécontents.

Les questions relatives aux diamants et à la sécurité intérieure

Le gouvernement n'a pas encore étendu efficacement son contrôle sur le pays dans sa totalité. L'absence d'une présence du gouvernement dans les principales régions d'extraction de diamants dans les provinces de l'Est est particulièrement inquiétante. Le gouvernement, qui a désespérément besoin de revenus, devrait rendre plus efficace son système de certification des diamants et de permis de qualification professionnelle. Avec les officiels locaux sous-payés, la corruption est importante. Un grand nombre de ces dispositifs locaux de surveillance et de police qui ne sont pas corrompus ne reportent pas les transactions illégales. Se battre contre des puissants mineurs de diamants en l'absence d'un soutien gouvernemental à Freetown ne sert pas à grand-chose. Bien que l'échelle de l'exploitation minière soit difficile à établir, il est bien connu que des grandes quantités de diamants quittent le pays en n'étant pas déclarées¹⁵². La perte d'un tel revenu gouvernemental est problématique, mais il est beaucoup plus inquiétant que les revenus des diamants servent à alimenter les tentatives du gouvernement libérien de déstabiliser la Sierra Leone. Taylor avait des liens étroits avec les terrains

de diamants de Kono et les marchés mondiaux, qui lui restent de l'époque où il faisait du trafic de diamants avec le FRU. Ces liens ont probablement été maintenus, et il est fortement plausible qu'il dérive présentement du revenu de l'anarchie continue des terrains de diamants sierra-léonais¹⁵³.

Le vide de pouvoir étatique a été rempli par de nombreux « conseils de jeunes », des groupes autoproclamés de la police de la communauté qui sont au contraire des rackets de protection ayant des liens dangereux avec l'exploitation minière des diamants et les anciens éléments du FRU. Bien que ces groupes prennent soin d'exécuter des travaux locaux positifs faisant partie de leurs campagnes de relations publiques, ils sont impliqués dans l'intimidation des communautés locales, dans l'exploitation minière illicite, et ils refusent de permettre l'exploitation minière à ceux qui possèdent des licences légitimes. Sont particulièrement inquiétants le MOCKY, basé dans le district de Kono, et le Conseil des Jeunes du Lower Bambara (LBYC), basés en Lower Bambara. Le MOCKY possède une flotte de 25 à 50 motocyclettes, avec laquelle on le soupçonne de faire du trafic de diamants en Guinée, à travers la frontière. Le LBYC, dont les membres sont apparemment équipés de téléphones mobiles satellites et d'autres matériels de communications coûteux, est également soupçonné d'avoir conclu un marché avec les anciens combattants du FRU dans la région afin de les incorporer au sein de ses structures pour des gains économiques mutuels. On a également accusé le LBYC de refuser à des concessionnaires de permis légitime l'exploration dans leur territoire¹⁵⁴.

Les attaques transfrontalières

La Sierra Leone est également prise pour victime à cause de la porosité de ses frontières, comme on a pu le constater avec le grand nombre de raids et d'attaques transfrontalières qui ont eu lieu le long de sa frontière avec le Liberia. Les incursions transfrontalières ont été plus répandues au cours de l'été 2002, lorsque la nourriture était rare et que les combats entre le LURD et les forces du gouvernement libérien s'étaient intensifiés¹⁵⁵. À cette époque, les attaques étaient partagées entre le LURD et les forces du gouvernement libérien, souvent sous forme de raids de vivres, et ils étaient combinés avec le recrutement forcé des villageois locaux ; ceux-ci étaient utilisés comme porteurs humains pour des approvisionnements au Liberia, à travers la frontière. Au moment de la rédaction de ce texte, le LURD a étendu son contrôle au sud-ouest le long de la frontière sierra léonaise, sur tout le chemin jusqu'au pont du Mano River Bridge à Bo Waterside. On entend dire, de plus en plus, que les attaques transfrontalières sont le produit du LURD ; cependant, avec la zone frontalière pleine de combattants armés, il est souvent difficile d'attribuer la responsabilité aux uns ou aux autres¹⁵⁶.

Toute incursion est une affaire sérieuse

puisqu'elle met en évidence les difficultés d'assurer la sécurité des frontières de la Sierra Leone, particulièrement le long des frontières de l'Est du district de Kailahun, le fief traditionnel du FRU. L'incursion la plus sérieuse depuis quelque temps a eu lieu le 10 janvier 2002¹⁵⁷, lorsqu'une force armée a traversé Mandovulahun et a pris de nombreux villageois en otage. Le contingent du AFRSL là-bas est responsable de la sécurité des frontières et il est suivi du réentraînement avec l'Équipe Internationale de Consultation et de Formation Militaire (IMATT)^{aa}. Mais ils n'ont pas réussi à défendre le village. Ils n'ont même pas pris la peine de se replier d'une façon ordonnée ou d'alerter leurs supérieurs ; ils ont lâché leurs armes, leur matériel de communication et leurs approvisionnements, qui ont alors été pris par les attaquants. Bien que personne n'ait été tué, le coup porté à la confiance nationale dans l'armée et dans la sécurité de ses frontières a été très important¹⁵⁸.

Bien qu'il soit évident qu'il faille des années pour complètement réentraîner le FARSL en une force de combat et de défense efficace et professionnelle, le retrait complet prévu d'UNAMSIL d'ici mi-2004 ne contribue pas à restaurer la confiance dans la capacité du Sierra Leone à dissuader toute avancée d'éventuels envahisseurs.

Le recrutement pour des combats libériens

Une inquiétude tenace pour la Sierra Leone et toute la région est le recrutement d'anciens combattants et d'autres personnes désaffectées pour des combats dans les conflits libériens et ivoiriens. Bien que les preuves concrètes soient rares, il existe assez de preuves indirectes, anecdotiques et circonstancielles, pour suggérer que du recrutement a eu lieu à l'intérieur des camps de réfugiés et de PID en Sierra Leone¹⁵⁹. Le recrutement des anciens combattants représente une menace viable à la région alors que la plupart des gens retourne à une vie consistant à faire la guerre au lieu d'un emploi rémunéré, exacerbant le cycle de la violence.

La question du Yenga

L'armée guinéenne tient encore sa position dans la zone du Yenga, que le gouvernement sierra léonais maintienne être sur son territoire. Alors que la situation semble s'être enflammée pour des raisons politiques, la vraie nature de la présence de la Guinée dans la région n'est pas connue. Le gouvernement guinéen conteste la propriété de la région, mais il existe également des spéculations sur

^{aa} Mené par des forces du Royaume-Uni, le groupe IMATT est une force internationale composée d'officiers militaires, conseillers et responsables de l'entraînement, dont le but est d'assister le gouvernement sierra léonais dans la reconstruction et le réentraînement des Forces Armées de la République de la Sierra Leone (FARSL).

le fait que les Guinéens essaient de se positionner pour l'exploitation minière des diamants, et tentent d'établir une affectation de sécurité supplémentaire afin d'éviter l'avancement du Liberia¹⁶⁰.

La Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire souffre actuellement d'une crise intérieure qui remonte à la tentative du coup d'État du 19 septembre 2002 par un groupe d'anciens officiers militaires désaffectés du nord, s'appelant le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI). Cependant, la situation a encore été compliquée par l'arrivée de deux nouveaux groupes rebelles, soutenus par des mercenaires du Liberia et de la Sierra Leone¹⁶¹ et qui ont l'assistance directe du gouvernement libérien, qui combattent à présent pour le contrôle de l'ouest ivoirien.

Le MPCI, le premier des trois groupes à lancer une rébellion, a pris le territoire dans l'ouest ivoirien, y compris Korhogo et Bouaké, détenant brièvement Daloa. Il y a eu des combats connexes à Abidjan. Cependant, ils ont rapidement été contrôlés par des soldats du gouvernement. Le MPCI comprend principalement des Ivoiriens du nord et des soldats militaires qui ont été amenés au sein de l'armée par l'ancien dirigeant Robert Guei et qui ont résisté au plan de démobilisation du gouvernement de Gbagbo.

Les deux autres groupes rebelles, le Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJP) ont émergé le 28 novembre 2002 après avoir traversé de l'autre côté de leurs installations de transit au Liberia. L'introduction de ces groupes a aidé à compliquer la situation en Côte d'Ivoire et a augmenté les combats dans une région extrêmement peuplée par les réfugiés libériens, qui ont été forcés de s'enfuir, retournant au Liberia au cours de ce nouveau combat¹⁶². Ces groupes, financés et organisés au nom du président Taylor, cherchent activement à déstabiliser la Côte d'Ivoire, tout en participant aux négociations continues sur la paix, alors qu'ils combattent les forces françaises, ECOWAS, et ivoiriennes qui les empêchent d'avancer¹⁶³.

Le gouvernement, afin d'opposer les trois groupes rebelles, s'est allié aux soldats français, et à d'autres soldats ECOWAS de l'Afrique de l'Ouest, et il a employé des mercenaires européens et sud-africains privés afin renforcer la capacité de l'armée ivoirienne. En outre, le bureau du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés a rapporté que l'armée ivoirienne commençait à employer des réfugiés libériens à titre de combattants, ce qui complique la situation et brouille les lignes de démarcation entre les réfugiés rebelles, partisans, et non-combattants¹⁶⁴.

L'histoire du conflit ethnique et de l'opportunisme

Le conflit est le résultat de nombreuses forces extérieures et intérieures, et a été déclenché par la politique ethnique récente du gouvernement. Au

cours du régime de Houphouët-Boigny, des millions de travailleurs étrangers ont été invités en Côte d'Ivoire pour fournir de la main-d'œuvre dans une économie toujours croissante, et surtout pour faire fonctionner l'industrie importante du cacao. Mais depuis le décès de Boigny et avec le déclin de l'économie¹⁶⁵, les étrangers sont devenus des boucs émissaires faciles que l'on accuse d'être responsables des problèmes intérieurs, et au cours des dernières années la rhétorique s'est considérablement amplifiée. Ceci est problématique, car la moitié des 16,8 millions des habitants du pays sont des immigrants ou des enfants d'immigrés¹⁶⁶. Houphouët-Boigny a été remplacé par Konan Bedie, qui a rapidement reproché les malheurs économiques du pays aux étrangers ainsi qu'aux Ivoiriens du Nord, qui sont musulmans comme un grand nombre des travailleurs émigrés qu'il ciblait également¹⁶⁷.

Au cours de la dernière élection présidentielle, en octobre 2000, Alasanne Ouattara, candidat principal de l'opposition, n'a pas eu la permission de se présenter aux élections parce que l'un de ses parents n'aurait pas été un vrai Ivoirien. Après les élections, cette décision a été rejetée, mais l'indignation par rapport à l'exclusion d'une figure principale de l'opposition pour des motifs douteux de nationalité parentale, combinée aux partis pris antimusulmans, a donné des émeutes antigouvernementales généralisées¹⁶⁸.

Les escadrons de la mort et autres violations des droits de l'homme

La situation actuelle à Abidjan, la capitale commerciale du pays, est précaire. Les actes de violence anti-immigrants et anti-opposition ont été répandus et sérieux. Les «escadrons de la mort» sont en pleine activité, et comme l'a rapporté Bertram Ramcharan, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, et ces escadrons de la mort ont été impliqués dans les meurtres de douzaines d'hommes politiques de l'opposition ; le plus inquiétant est que ces groupes ont des liens avec certains officiels du gouvernement¹⁶⁹.

En fait, les attaques par les forces gouvernementales ou progouvernementales ont commencé dès le 19 septembre 2002, et l'ancien dirigeant militaire Robert Guei a été tué très vite, avec sa femme et des membres de la famille dans leur maison à Abidjan. Le ministre de l'Intérieur, Émile Boga Doudou, a également été tué, et le dirigeant de l'opposition, Alasanne Dramane Ouattara, est parti se cacher, se réfugiant à l'ambassade de France.

La situation a été attisée par la rhétorique du président Gbagbo et de son gouvernement. La ferveur a été exacerbée contre les immigrants, notamment les Burkinabé, et le Burkina Faso a rapidement été montré du doigt pour son soutien aux rebelles MPCI du Nord. La ferveur nationaliste a été encouragée dans les médias publics, et les membres du Parlement ont appelé les Ivoiriens à

« partir trouver Ouattara dans sa cachette ... »¹⁷⁰. Gbagbo a ensuite tempéré sa rhétorique dans un discours donné le 8 octobre 2002, dans lequel le peuple a été appelé à soutenir le gouvernement sans enfreindre la loi ; Cependant, les dégâts étaient déjà commis et la violence anti-immigrants et anti-opposition a continué.

La violence anti-immigrants a pris un penchant particulièrement anti-musulman, comme le démontrent les activités des forces du gouvernement à Daloa vers le 15 octobre 2002, lorsque le colonel Jules Yao Yao, le porte-parole des forces armées, a annoncé, aux nouvelles du soir, la politique de tuer les « assaillants » soupçonnés à Daloa. Quiconque serait observé en train d'enfreindre le couvre-feu, à l'exception des forces de sécurité, serait tué¹⁷¹. Suite à ce communiqué, des douzaines de civils aux noms musulmans ont été tués extrajudiciairement par des personnes portant des uniformes militaires. Des sources indépendantes ont rapporté que les forces du gouvernement étaient responsables. Une fosse commune de 30 mètres de long et de deux mètres de profondeur a été trouvée par des soldats français, à 70 km de Daloa, et les forces du gouvernement étaient impliquées dans les meurtres¹⁷². Sergio Viera de Mello, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme a recommandé aux deux parties de respecter les conventions internationales sur les comportements en cas de guerre si elles ne voulaient pas faire face à la justice devant un tribunal international de droit pénal¹⁷³.

Pour sa part, le MPCJ a également été accusé de commettre des flagrantes violations des droits de l'homme contre ceux qui étaient sous son contrôle. Amnesty International a rapporté que le MPCJ avait exécuté des douzaines de policiers paramilitaires et certains de leurs enfants à Bouake en octobre 2002. Amnesty a déclaré que ce groupe de victimes, totalisant 60 adultes et 50 enfants, avait été détenu par le MPCJ le 6 octobre 2002. Certains ont été forcés de creuser une fosse commune dans laquelle leurs collègues ont été enterrés, et ils ont eux-mêmes ensuite été tués sur le site. Le MPCJ aurait également détenu des gens du pays pour une rançon, allant de 1 250 dollars américains à 1 670 dollars américains¹⁷⁴.

L'instabilité politique

L'accord de paix de Linas-Marcoussis a été signé par les trois groupes rebelles et le gouvernement ivoirien le 24 janvier 2003. Il a également été accepté lors d'une rencontre des chefs d'État africains le 16 janvier¹⁷⁵. L'accord, qui a été conçu pour donner lieu à un gouvernement de réconciliation nationale, verrait le président Gbagbo céder un pouvoir considérable à un nouveau Premier ministre de transition, le musulman modéré du Nord, Seydou Elimane Diarra, et inclurait des factions rebelles dans des postes-clés du gouvernement, en particulier la

défense. Il devrait y avoir un « regroupement parallèle » des forces militaires, dans lequel les troupes françaises et ouest africaines assureraient la sécurité et le désarmement des combattants, et la création d'une nouvelle armée, qui inclurait certains des combattants actuels. Il y aurait une amnistie pour les infractions contre l'État, mais non pour les « infractions sérieuses des droits de l'homme », dont les auteurs ont été accusés devant une « justice pénale internationale ». Le gouvernement a également promis de poursuivre en justice les « médias incitant à la haine », en grande partie responsables de la violence anti-immigrants dernièrement, et il a promis de régler le statut des non Ivoiriens et leur accès à la propriété des biens, ainsi que d'organiser de nouvelles élections en 2005.

Après des mois de négociations suite à la signature de l'accord de Linas-Marcoussis, le gouvernement de Gbagbo et les représentants de l'opposition et les trois groupes rebelles ont accepté un nouveau gouvernement national de réconciliation. De nombreux détails restent à résoudre, particulièrement le choix du parti qui serait à la tête des deux cabinets de ministres-clés de la défense et de l'intérieur. Alors que le débat sur ces deux positions a retardé la formation d'un gouvernement, un compromis semble avoir été atteint avec la décision de former un Conseil National de Sécurité, comprenant des représentants de tous les partis concernés, qui pourraient alors nommer les hauts responsables des deux ministères¹⁷⁶. Cet accord a mené Seydou Elimane Diarra à prêté officiellement serment en qualité de Premier ministre le 10 mars 2003, une position pour laquelle il avait été nommé plus d'un mois auparavant¹⁷⁷. Malgré ce progrès, la situation est tout à fait instable, et les représentants du parti principal de l'opposition et des trois groupes rebelles ne se sont pas présentés pour l'inauguration du nouveau gouvernement de réconciliation, tenu à Yamoussoukro le 13 mars 2003¹⁷⁸.

Le rôle de la France et la violence antifrançaise sponsorisée par le gouvernement

Le gouvernement français, qui avait déjà des troupes en poste en Côte d'Ivoire, a renforcé sa présence, portant le déploiement total de ses troupes à approximativement 3000 personnes, y compris des éléments de la prestigieuse Légion étrangère¹⁷⁹. En plus de protéger les intérêts de plus de 200 affaires détenues par des Français et les 25 000 citoyens français qui restent sur place¹⁸⁰, les Français aident le gouvernement à résister aux trois groupes rebelles. Alors que les hélicoptères de combat français ont été récemment utilisés dans une offensive contre les rebelles de l'Ouest, causant la mort de quelque 400 combattants rebelles, il y a un désaccord avec le gouvernement de Gbagbo qui s'attendait à une aide d'offensive complète dans la destruction de toute capacité rebelle.

La France, ayant été réticente à assister le

gouvernement ivoirien sans réserve au début du conflit, et ayant abrité le dirigeant de l'opposition (Alassane Ouattara, sympathisant soupçonné du coup d'état), a souvent été vue comme l'ancien dirigeant colonial oppressif et a subi, en conséquence, de la violence antifrançaise. La plus grande partie de cette violence était commanditée par le gouvernement. Les attaques sur les cibles françaises et les rassemblements à l'ambassade de France ont été organisés par le gouvernement de Gbagbo, avant que l'accord sur la paix ait été signé. Acharné à saboter l'accord sur la paix, selon lequel il devait céder du pouvoir à un premier ministre et partager le pouvoir avec les représentants rebelles, Gbagbo a organisé des dirigeants étudiants pro-gouvernementaux en vue d'acheter des milliers de manifestants sans travail, avec de la bière, du riz et de l'argent liquide, et il les a même emmenés en bus au centre de la ville. Ces manifestants sont les groupes qui ont infligé les plus violentes protestations aux cibles françaises à Abidjan, commençant le jour où l'accord de paix avait été signé et finissant abruptement deux semaines plus tard lorsque Gbagbo a demandé à la nation d'accepter l'accord. La police gouvernementale a fait peu, sinon rien, pour mettre fin à la violence¹⁸¹. Certains, y compris l'ambassadeur ivoirien des États-Unis, ont tenu la France et les intérêts économiques français directement responsables du conflit. Cet ambassadeur a déclaré que la guerre était économique et due au fait que le gouvernement de Gbagbo voulait ouvrir des secteurs principaux du marché à la concurrence, érodant ainsi le statut du monopole ou du quasi-monopole des sociétés françaises¹⁸².

La menace posée à la région

L'instabilité de la Côte d'Ivoire, provoquée par les acteurs régionaux, à savoir le président Charles Taylor du Liberia, est en plus une menace énorme à la région. La Côte d'Ivoire était le lieu de résidence de plus de 135 000 réfugiés libériens¹⁸³, et de plus de deux millions d'immigrants burkinabé¹⁸⁴. Suite à la violence de septembre 2002, et à sa propagation continue à l'ouest du pays, des milliers de réfugiés et des personnes retournant dans le pays après une longue absence en provenance de pays tiers, se sont dirigés vers la Guinée, le Liberia, le Burkina, le Ghana, et la Sierra Leone. Ces mouvements ont créé des tensions au sein des gouvernements tout comme pour les prestataires d'aide humanitaire. À partir du 24 janvier, 20 000 Ivoiriens et 70 000 réfugiés libériens s'étaient déjà enfuis¹⁸⁵.

Économiquement, la Côte d'Ivoire a été le point de transit par lequel une grande partie du commerce de l'Afrique de l'Ouest sortait vers le reste du monde. À l'intérieur du pays, les industries du cacao et du café ont fourni des emplois à des centaines de milliers de travailleurs étrangers. Le pays a également été une source de produits pétroliers et de raffinage de pétrole pour la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. En particulier, le Burkina et le Mali ont enregistré une souffrance marquée, car l'or

et le coton en provenance de ces pays sont expédiés aux ports ivoiriens par rail pour exportation, mais le chemin de fer a cessé de fonctionner à travers le Nord de la Côte d'Ivoire occupé par les rebelles. Le Burkina évalue qu'il a perdu près de 30 millions de dollars américains en revenus et droits de douane entre septembre et décembre 2002, et que les expéditions pour les exportations en provenance du Mali à travers le Burkina Faso jusqu'au Ghana pour les exportations coûteront 130 millions de dollars américains supplémentaires à une économie qui a déjà du mal à joindre les deux bouts. De plus, la charge qui incombe au Burkina de s'occuper des milliers de réfugiés quittant la Côte d'Ivoire, qui sont sans travail, sans services médicaux et sans abri, ajoute une grève massive sur les budgets gouvernementaux¹⁸⁶.

Un pays en désintégration : la situation intérieure du Liberia

La lutte pour le contrôle du Liberia entre les forces progouvernementales et les rebelles du LURD est un flux et reflux continu de contrôle, avec le gouvernement et les rebelles prenant et reprenant sans cesse leurs positions. Malgré le réapprovisionnement des armes par Taylor, Taylor a perdu du terrain significatif contre le LURD, ayant repoussé les rebelles presque complètement à la frontière avec la Guinée en septembre 2002. Certains suggèrent que cette perte de terrain pourrait soit être une politique délibérée de Taylor, soit être due aux troubles financiers au sein de l'ATU, qui a vu ses membres en colère à cause des réductions de salaire, de 200 dollars américains à approximativement 50 dollars américains tous les trois mois¹⁸⁷. Au moment de cette publication, le LURD avait à nouveau avancé tout le long du bas de la frontière nord-ouest avec la Sierra Leone jusqu'à Bo Waterside, le site du pont du fleuve Mano, un carrefour d'une importance stratégique primordiale¹⁸⁸. Mais il est plus inquiétant encore pour le gouvernement que le 4 février 2003, le LURD semble être venu à moins de 13 kilomètres de la périphérie de Monrovia, près du pont du fleuve Po. Cependant, comme dans les offensives précédentes du LURD, les lignes d'approvisionnement des rebelles ont été surétendues, réduisant ainsi leur capacité de garder le territoire. Il reste à voir si cela est vrai.

Malgré les avances récentes du LURD vers le sud, le gouvernement contrôle toujours la région de Foya-Kamala dans le comté de Lofa. Ce fief a subi des bombardements soutenus de l'artillerie et des armes régulières du LURD, mais il n'est pas tombé¹⁸⁹. Il semble que le gouvernement est déterminé à maintenir cette position dans le nord, et selon les enquêtes de Global Witness, ceci est dû au fait que Foya-Kamala est le site d'un groupe progouvernemental avancé, des ex-forces du FRU, prêtes à traverser de l'autre côté en Sierra Leone, ceci faisant partie du complot de déstabilisation décrit plus haut (voir Les complots qui s'annoncent

: Les plans du Gouvernement libérien pour la Sierra Leone; page 31).

Déterminer qui est en train de gagner la plus grande guerre est une entreprise difficile, car il est même difficile d'établir qui est derrière une attaque particulière. Les attaques rapportées par le LURD sont souvent des ruses de l'ATU et d'autres milices. Des diplomates occidentaux disent que les forces libériennes improvisent de temps à autre des attaques pour avoir l'occasion de se livrer au pillage, accusant le LURD de l'affaire¹⁹⁰. Ainsi malheureusement pour les gens du Liberia, les rebelles du LURD ne sont pas la seule force à être combattue au Liberia, mais il faudrait également combattre le gouvernement et sa myriade de forces de sécurité abusives des droits de l'homme, actives dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle du LURD.

Cela joue en la faveur de Taylor qui veut garder le pays dans un état d'insécurité perpétuel. Laisser le LURD continuer son combat pour la Monrovia, mais ne jamais lui permettre de prendre la capitale, permet à Taylor de sembler plus faible qu'il ne l'est, de mettre l'accent sur les tendances politiques alors que les sanctions contre lui sont en train d'être revues et il espère que les embargos contre les ventes de diamants, les voyages à l'étranger, et les importations d'armes seront levées. En outre, cela lui donne également une excuse pour les déploiements constants d'une variété de forces paramilitaires et de son élite UAT, harcelant les citoyens et les figures de l'opposition sous le couvert de l'anti-terrorisme et du délogement des agents du LURD. Et si une loi draconienne sur la responsabilité du maintien de l'ordre était requise, l'état d'insécurité continu donnerait à Taylor une raison de déclarer un autre état d'urgence, ce qu'il a fait le 8 février 2002, et qu'il a abrogé le 14 septembre 2002 seulement. La dernière fois que Taylor a déclaré un état d'urgence, le LURD frappait aussi à la porte de Monrovia, comme il semble le faire maintenant. Ceci jouerait bien dans les plans de Taylor, car un état d'urgence interdit les rassemblements publics non autorisés – y compris très certainement les rassemblements de l'opposition –, entraverait gravement le peu de liberté de la presse qui reste, et reporterait indéfiniment les élections prévues pour octobre 2003.

Récemment, en tant qu'outil supplémentaire pour contrôler qui entre et qui sort du pays, le gouvernement a réintroduit un visa de sortie officiel. Le plan exige que les voyageurs fournissent la preuve qu'ils ne doivent rien au gouvernement ou, dans certains cas, à d'autres, aucun somme relative aux impôts ou aux factures impayées¹⁹¹. Ceci a de forte chance d'être utilisé contre les figures de l'opposition, qui pourraient désirer quitter le pays pour des raisons de collecte de fonds ou de sécurité personnelle.

Les élections libériennes

Les élections nationales sont officiellement prévues le 14 octobre 2003, avec le début de la campagne en juin. Ceci sera la première fois que Taylor sera

confronté à une réélection depuis son arrivée au pouvoir en 1997, au moment où une majorité des Libériens a donné à Taylor la présidence dans l'espoir que ceci étancherait la soif du pouvoir illimitée qu'il avait montré dans la rébellion brutale du NPFL. Cependant, dans les six années qui ont suivi, il est devenu évident que Taylor n'avait aucune intention d'utiliser son pouvoir et son influence pour l'amélioration du Libérien moyen, et il a démontré une indifférence continue quant aux principes les plus fondamentaux des droits de l'homme et de bon gouvernement.

Malheureusement pour les habitants du Liberia et des pays voisins, il est peu probable que les élections se dérouleront correctement, si elles se déroulent.

Alors que l'annonce d'élections est un changement qui est bienvenu, le comportement du gouvernement n'a pas changé de façon à aider le bon déroulement des élections. En fait, les préparations du gouvernement pour les élections, et sa capacité à fournir effectivement la sécurité fondamentale pour les figures de l'opposition et toute semblance de liberté d'assemblée, ont été ridiculisées parce qu'inadéquates. L'ambassadeur américain, John Blaney, citant le harcèlement des membres de l'opposition et des restrictions sur les candidats présidentiels, a déclaré que les « préparations pour les élections de 2003 étaient inadéquates, et que les conditions nécessaires n'existaient pas encore pour permettre des élections libres et équitables », ajoutant que « les États-unis voulaient voir une élection libre et équitable et ne soutiendraient, ni ne reconnaîtraient, les résultats d'une élection frauduleuse »¹⁹².

L'intimidation de l'opposition et de ses partisans

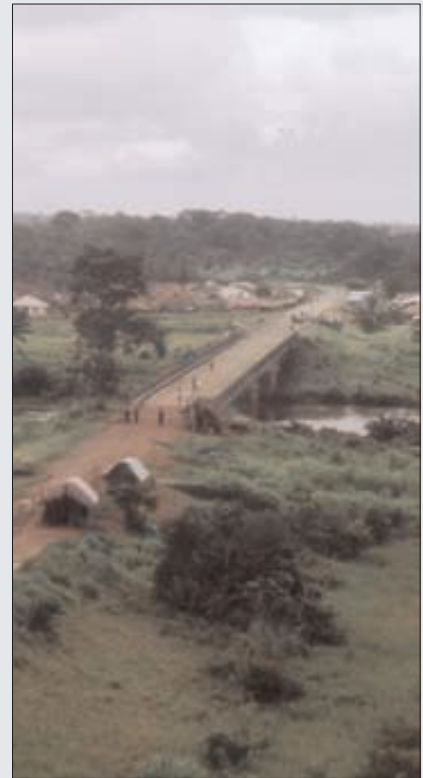
L'opposition est fracturée et en désarroi en ce moment, de multiples personnalités rivalisant pour la présidence et il y a peu, jusqu'à présent, d'unité derrière un candidat qui pourrait organiser une opposition concertée face à Taylor. Ceci n'est pas facilité par les nombreux groupes de l'opposition qui ont en réalité été achetés par Taylor, tels que le TWP, le NDLP et l'ALCOP, groupes qui auraient servi de porte-parole pour le NPP gouvernant afin de soutenir les plans d'élections erronés du gouvernement¹⁹³. En vérité, si une vraie opposition au parti se pointe, il lui faudra lutter contre l'intimidation croissante et le harcèlement auxquels les figures de l'opposition sont confrontées dans la situation intérieure actuelle.

Le gouvernement est également impliqué dans une tentative de violation de la Constitution dans le but d'empêcher, pour des motifs techniques, certaines figures principales de l'opposition d'être candidates. Taylor met l'accent sur l'interprétation de l'article 52C de la constitution libérienne, qui stipule que les candidates qui aspirent à la présidence doivent avoir été, avant l'élection, des résidents dans le pays pendant dix ans. Ceci est fortement controversé, étant donné que le pays était encore en guerre, que de nombreuses

Article 47. Mercenaires

1. Un mercenaire n'a pas droit au statut de combattant ou de prisonnier de guerre.
2. Le terme "mercenaire" s'entend de toute personne :
 - a. qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé;
 - b. qui en fait prend une part directe aux hostilités;
 - c. qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle qui est promise ou payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette Partie;
 - d. qui n'est ni ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une Partie au conflit;
 - e. qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit; et
 - f. qui n'a pas été envoyée par un Etat autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit Etat.

– Extrait du "Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)".



Frontière entre la Sierra Leone et Liberia au niveau du Mano River Bridge. Juillet 2002.

Les mercenaires de l'Union du Fleuve Mano

Les forces soutenues par le Liberia et combattant en Côte d'Ivoire sont composées d'un mélange de mercenaires originaires de Sierra Leone, du Liberia et autres pays de l'Afrique de l'Ouest, et ne sont pas l'opposition ivoirienne nationale qu'elles prétendent être¹. La Côte d'Ivoire a elle-même récemment fait appel à de nombreux mercenaires, y compris un groupe d'environ 50 Sud-Africains et Européens, pour combattre contre les trois groupes rebelles². Apparemment, les mercenaires du gouvernement ivoirien étaient venus bien équipés puisqu'il a été signalé que d'anciens pilotes soviets pilotaient des Mi-24 blindés (hélicoptères de combat) pour le compte du gouvernement³, et qu'ils recevaient 6000 US\$ par mois de salaire. Déployé le 22 octobre 2002, le groupe a été sommé de partir après la venue des Français et la signature de l'accord de paix en janvier 2003. Le Président Gbagbo a déclaré publiquement qu'il était nécessaire de renvoyer les mercenaires⁴; cependant à ce jour, un petit nombre de pilotes d'hélicoptère français, sud-africains et britanniques travaillent encore là-bas⁵.

Il existe un grand nombre de groupes de mercenaires actifs en Afrique de l'Ouest. Dans le Rapport du Groupe d'Experts sur le Liberia (novembre 2002), le Groupe a bien montré l'instabilité de toute la région de l'Afrique de l'Ouest, avec la prolifération continue des bandits, les groupes de rebelles, les mercenaires, la police incontrôlée, et les milices qui mettent la région sens dessus dessous. Le Groupe a reçu de nombreux comptes-rendus rapportant que des groupes de mercenaires de Sierra Leone, Liberia, Guinée, Ghana et Burkina Faso proposaient leurs services aux divers escadrons de guerre de la région, et travaillaient pour le plus offrant. Le gouvernement ghanéen a récemment effectué un raid dans le camp de réfugiés de Budumburam au Ghana, qui accueille des dizaines de milliers de Libériens, parce qu'il soupçonnait à juste titre ce camp d'être un site de recrutement de mercenaires⁶. Un mercenaire a déclaré que le Liberia lui avait offert 10000 US\$ pour combattre contre les forces britanniques en Sierra Leone⁷.

Un mercenaire est une personne qui prend part pour une rémunération matérielle à des conflits armés, sans être ressortissant de la partie au conflit⁸, qui est officiellement considérée comme hors-la-loi conformément à l'Article 47 de la Convention de Genève⁹, et qui est recrutée en raison de la supériorité de son entraînement militaire et de sa loyauté apparente. Venant s'ajouter au phénomène afférent des services de sécurité privés et des compagnies militaires privées, qui ne sont pas interdits par les Conventions de Genève, l'industrie des mercenaires est aujourd'hui responsable de la privatisation des conflits en Afrique et à travers le monde. C'est une industrie qui génère plus de 45 milliards de US\$ par an à la fin des années 1990¹⁰. Les forces mercenaires ont pris une part de plus en plus importante dans les conflits armés au cours de ces dernières années, particulièrement en Afrique de l'Ouest, où les recruteurs peuvent trouver une pépinière d'anciens combattants entraînés, et où de nombreux pays, en pleine débâcle ou allant à la dérive, peuvent représenter des opportunités commerciales intéressantes.

personnes avaient donc fui les combats, et que depuis ce temps-là, de nombreux dirigeants de l'opposition ont dû fuir le pays après avoir contrarié Taylor. Une mise en demeure juridique a été portée contre l'interprétation, et sera prise en charge par le Comité chargé des élections, et si nécessaire, par la Cour Suprême. Malheureusement, ces organismes sont tous deux pipés de supporteurs du NPP gouvernant et il y a donc peu de chance que la décision soit équitable. Comme l'a dit le dirigeant de l'opposition, Ellen Johnson-Sirleaf : « si tu [président Taylor] vas être à la fois le juge et le jury, si tu vas priver les gens de leurs droits, si tu vas ignorer que les exigences de la Constitution ne sont pas applicables dans la présente situation, alors M. Taylor, va te couronner roi. »¹⁹⁴

La force de stabilisation internationale : la route en avant ?

Il est largement accepté qu'une force externe de stabilisation sera nécessaire avant, durant, et pendant l'élection afin d'assurer au moins la semblance d'une élection libre et impartiale, et afin de permettre toute campagne et toute liberté de mouvement. Si les Libériens ne peuvent pas faire confiance à leurs propres services de sécurité, il a été suggéré que les Nations Unies, peut-être avec l'engagement de l'ECOWAS, constituent la force de supervision. En outre, il a été également accepté par tous les partis qu'il devrait y avoir une résolution des combats avec le LURD, car dans son état actuel, la situation à Lofa, au Grand Cape Mount et dans les comtés de Bong est trop volatile pour qu'aucune élection ait lieu. La force de stabilisation devrait également avoir une approche plus large et plus compréhensive pour régler la situation dans le pays, en concluant un accord de paix avec le LURD et en désarmant et démobilisant de nombreuses forces de sécurité et de milices privées qui sont actives dans la déstabilisation du pays. Il n'est pas étonnant que le gouvernement libérien ne soit pas en faveur des dispositifs de surveillance électorale externes. Le président de la Commission nationale électorale, M. Paul Guah, a déclaré qu'« aucune loi étrangère ne devrait prévaloir dans le processus électoral, et qu'il n'y aurait pas de supervision étrangère ». Apparemment, Taylor a demandé qu'une unité de force de maintien de la paix de la Sierra Leone vienne au Liberia pour aider à garantir la sécurité durant la période de l'élection¹⁹⁵. Cependant, une unité de force de maintien de la paix ne serait pas suffisante pour faire respecter la sécurité libérienne, et pourrait aisément être utilisée comme bouc émissaire pour la violence sur place si elle s'avérait incapable de repousser un soulèvement, et portait atteinte à la sécurité nécessaire pour protéger suffisamment la Sierra Leone, ce qui servirait peut-être en plus le jeu des ambitions de Taylor là-bas.

Annexe II : Le désastre humanitaire et l'industrie forestière au Liberia

Global Witness a prouvé à maintes reprises que

l'industrie forestière libérienne perpétuait la crise humanitaire au Liberia, plutôt que d'aider à l'éviter. En plus d'approvisionner en armes les forces progouvernementales et les groupes rebelles en Côte d'Ivoire, les industries forestières emploient leurs propres milices armées privées, qui sont impliquées dans des violations des droits de l'homme généralisées contre les populations locales. De plus, il y a des dépenses extrabudgétaires importantes et des millions de dollars en revenus qui disparaissent dans les ministères du gouvernement¹⁹⁶. L'inquiétude par rapport à ces revenus disparus a incité le Conseil de sécurité à insister pour que le gouvernement libérien exécute un audit, vérifiable sur le plan international, des revenus dérivés des industries forestières, des transports maritimes et des immatriculations sociales¹⁹⁷.

Le résultat de cette corruption et de cette dépense extrabudgétaire est que les citoyens libériens ne bénéficient guère des bénéfices économiques générés par l'industrie forestière, même si l'industrie et le gouvernement libérien affirment le contraire. Une grande partie de la désinformation a été propagée par *le rapport dévoyé de l'OCAH, le Rapport du Secrétaire général conformément au paragraphe 13(a) de la résolution 1343 (2001) sur le Liberia*, soumis par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en octobre 2001. Le rapport de l'OCAH du Secrétaire général était, comme son auteur le reconnaît, fondé sur des statistiques fournies par le gouvernement libérien et les représentants de l'industrie forestière. Il n'est pas surprenant que les chiffres concernant l'emploi et les bénéfices de la population locale soient exagérés.

Global Witness a répondu à ces statistiques erronées dans son dernier rapport sur le Liberia, « Enterrer la hache » de septembre 2002, ainsi que dans un document d'information présenté aux membres du Conseil de sécurité de l'ONU en avril 2002²⁰⁸. Cependant, il est important de contrer à nouveau ces affirmations, puisqu'elles continuent à être utilisées comme des excuses pour ne pas imposer de sanctions sur les exportations forestières libériennes^{bb}.

- Le rapport de l'OCAH stipule, dans la section 3, au paragraphe 16, que « Vingt-six sociétés forestières emploient à présent environ 10 000 personnes ». En mars 2003, l'industrie employait seulement environ 3 639 Libériens et 1 039 expatriés. La plupart des positions détenues par les Libériens sont faiblement rémunérées et à haut risque. Cette main-d'œuvre libérienne est principalement composée d'ex-combattants célibataires sans personnes à charge, qui sont payés des sommes minimales pour leur travail, s'ils sont payés. Les contrats, lorsque signés, ne sont

^{bb} Sauf indication contraire, les renseignements de cette section proviennent de recherches et d'enquêtes de Global Witness, 2002.

pas respectés et les licenciements sommaires sont courants.

- Le rapport de l'OCHA stipule également, dans la section 3, au paragraphe 16, que « les exportations forestières du Liberia ont augmenté de 50 millions de dollars américains durant l'année 2000 ». Les recherches de Global Witness montrent qu'en 2000, l'industrie valait en réalité un total de 186 millions, dont seulement environ 6,6 millions de dollars américains sont allés au budget national. Les revenus forestiers sont systématiquement siphonnés pour des dépenses extrabudgétaires par le gouvernement, et ne sont pas canalisés dans la banque centrale pour être dépensés au développement légitime. Les sociétés forestières, si et quand elles versent des droits au gouvernement, le font systématiquement sous forme de pourcentage mixte d'argent liquide et d'armes illicites, remilitarisant ainsi le pays et augmentant la prolifération des combattants armés.
- L'OCAH prétend, dans la section A, au paragraphe 39, que « les sociétés forestières ont fourni des services éducatifs et des soins médicaux à leurs employés, leurs familles et les communautés locales dans lesquelles elles opèrent ». En réalité, les sociétés forestières comportent beaucoup de risques pour la santé des travailleurs, par le manque de formation sur l'utilisation prudente des machines lourdes, et par la propagation des maladies causées par les mauvaises conditions de vie. En outre, la couverture des services de santé est habituellement annulée avec les contrats des travailleurs, qui eux-mêmes sont souvent annulés sans préavis. Les soins médicaux fournis par les hôpitaux des sociétés forestières sont plus onéreux qu'ils ne le seraient ailleurs.
- Enfin, comme nous l'avons mentionné dans ce rapport, de nombreuses sociétés forestières, particulièrement l'OTC, jouent un rôle actif dans la déstabilisation du Liberia et de ses voisins, par le biais de l'importation d'armes et de la création et du maintien des milices abusives des droits de l'homme. Ces milices créent un désastre humanitaire, et menacent la stabilité de toute la région, en plus de causer de vives souffrances humaines au Liberia.

Suite au premier rapport de Global Witness sur le Liberia, Taylor-made, qui a été publié en septembre 2001, le gouvernement libérien a mis beaucoup de temps pour publier ses rapports trimestriels et annuels sur l'industrie forestière, rendant la détermination des revenus disparus encore plus difficile. Même si ces rapports ont été publiés, à peu près une douzaine de copies seulement ont été faites et distribuées, ce qui veut dire que même ces renseignements peu fiables sont étroitement surveillés, contribuant à entraver toute

tentative de transparence¹⁹⁹. Lors de la publication de ce texte, le gouvernement n'avait pas publié son rapport annuel pour 2002.

Annexe III : Comparaison des rapports des Groupes d'Experts sur le Liberia et la République Démocratique du Congo

En juin 2000, le Conseil de sécurité a demandé au secrétaire général d'établir un Groupe d'Experts pour enquêter sur l'exploitation illicite des ressources naturelles et d'autres formes de richesse dans la République Démocratique du Congo. Le mandat du comité du RDC couvre le rassemblement des renseignements sur toutes les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles, et les recherches et analyses des liens entre l'exploitation des ressources et la continuation du conflit dans la RDC.

Par contre, le mandat du Groupe d'experts sur le Liberia a été défini d'une façon plus restreinte. Le Groupe a été nommé en vertu de la résolution 1343 (2001) de l'ONU ayant pour mandat d'enquêter sur les infractions à l'embargo sur le Liberia ayant trait aux armes, aux voyages à l'étranger, à l'interdiction sur l'exportation des diamants libériens, et sur les activités illicites des individus mentionnés dans le Rapport du Groupe d'Experts sur la Sierra Leone (2000).

La Commission sur le Liberia a reçu le mandat d'examiner « les liens éventuels entre l'exploitation des ressources naturelles et d'autres formes d'activité économique au Liberia, et l'alimentation du conflit en Sierra Leone et dans les pays voisins ». Cette clause a donné au Groupe d'Experts sur le Liberia une grande marge de manœuvre pour étudier la relation entre le conflit et l'exploitation forestière et l'exploitation des diamants (entre autres ressources). La clause rendait le mandat très semblable à celui qui avait été donné au Groupe d'experts sur la RDC, pourtant en comparaison avec les rapports de la RDC, les rapports du Groupe sur le Liberia sont limités dans leur analyse du rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans le conflit régional et national. Plus précisément, la discussion sur les diamants est limitée à la référence à l'interdiction sur les diamants libériens ; et l'analyse sur l'exploitation forestière est généralement subsumée sous la plus vaste analyse des revenus et des dépenses du gouvernement libérien en relation avec le contournement des sanctions.

Les différences dans l'approche du Groupe d'Experts du Liberia pourrait, en partie, être expliquée par la façon dont le Groupe sur le Liberia a reçu son mandat. Parce qu'elles sont obligées de lier les enquêtes à la situation en Sierra Leone, il se pourrait que chaque Groupe doive dévouer bien plus d'attention à suivre les traces du FRU au Liberia et à trouver des preuves du contournement des sanctions plutôt qu'à explorer le rapport ressources naturelles/conflit. Un pas en avant pour le Conseil de sécurité serait de conseiller au

Secrétaire général de nommer un nouveau Groupe d'experts sur le Liberia avec un nouveau mandat basé sur le rôle du Liberia dans la continuation de l'instabilité nationale et régionale, avec un accent particulier mis sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans cette instabilité.

L'approche et l'envergure

Chacun des trois rapports du Groupe d'Experts de la RDC diffère dans son approche (qui reflète peut-être la composition différente de chaque Groupe), mais tous se sont donnés beaucoup de mal pour exposer les vastes réseaux illicites établis et maintenus par l'Ouganda, le Rwanda et le Zimbabwe, entre autres, qui tirent profit du conflit continu en RDC (de l'Est). Le Groupe a examiné une grande variété de ressources naturelles : le coltan, les diamants, le bois, l'or, le café, l'ivoire et le cuivre ont tous été discutés. Chaque rapport a analysé les structures facilitant l'exploitation illicite des ressources, y compris les liens financiers/commerciaux et les réseaux de transport, et a examiné les méthodes et processus utilisés par les forces occupantes et leurs homologues rebelles. La conclusion nette de chaque rapport est que le conflit en RDC de l'Est a été autofinancé, chaque partie ayant un intérêt commercial dans la continuation du conflit. L'exploitation des ressources naturelles dans la RDC a été identifiée comme étant inextricablement liée à d'autres sérieux problèmes dans la région des Grands Lacs. Plus de 100 individus et corporations (congolaises et internationales) ont été « nommés et déclarés honteux » en raison de leur rôle complice ou explicite dans le conflit et dans l'exploitation illicite des ressources.

Par contraste, le Groupe du Liberia a passé beaucoup de temps à documenter les détails des instances particulières des détournements des sanctions (surtout en ce qui concerne l'embargo des armes et l'interdiction aux voyages), avec du temps et des efforts limités quant à l'exploration des liens possibles entre l'exploration des ressources naturelles et le conflit. Les ressources naturelles (les diamants et les forêts) ont été discutées, mais si on compare ceci avec les rapports de la RDC, on voit que c'est une enquête limitée. Les deux derniers rapports sur le Liberia, en particulier, ont consacré peu de place aux grumes.

Comme les rapports de la RDC, les rapports du Liberia ont « nommés et déclarés honteux » certains officiels du gouvernement et des criminels interresortissants bien connus tels que Leonid Minin. Cependant, étant donné le fait que le centre d'intérêt de ces rapports n'est pas l'exploitation des ressources naturelles, les rapports échouent à enquêter convenablement sur la possibilité de l'existence de « réseaux d'élites » qui contrôleraient l'exploitation illicite des ressources au Liberia.

Recommandations

Les recommandations proposées par chaque rapport de Commission sur la RDC ont été bien plus étendues que ne l'ont été les

recommandations afférentes aux ressources naturelles contenues dans chaque rapport sur le Liberia. Par exemple, les recommandations de la Commission sur le RDC comprenaient :

- Des sanctions contre les pays et les individus impliqués dans des activités illicites²⁰⁰.
- La révision et la renégociation de toutes les concessions et des accords commerciaux sous les auspices d'un organisme créé par le Conseil de sécurité²⁰¹.
- Une analyse critique par la Banque mondiale du FMI et d'autres donateurs voyant d'un œil critique leur assistance et leur influence dans le maintien du status quo²⁰².
- Un moratoire temporaire interdisant l'achat et l'importation des ressources émanant des zones occupées par les troupes étrangères et rebelles²⁰³.
- Le développement d'accords pour adresser la dimension économique du conflit au sein du processus de la paix de Lusaka²⁰⁴.
- Des réformes des secteurs d'exploitation minière et forestière²⁰⁵.
- Des interdictions de voyager pour un certain nombre d'individus²⁰⁶.
- L'application des Directives de l'OECD sur les entreprises multinationales contre les individus et les sociétés nommées dans le rapport²⁰⁷.
- Le gel des avoirs des personnes impliquées dans l'exploitation illicite²⁰⁸.
- L'interdiction à un certain nombre de sociétés et d'individus de l'accès aux institutions financières et à la réception de financement²⁰⁹.
- L'assistance aux organisations africaines sur le commerce régional pour améliorer leurs coutumes et leurs mécanismes de surveillance du commerce²¹⁰.

Le suivi

Le Conseil de sécurité n'a pas réussi à mettre en œuvre la vaste majorité des recommandations des rapports sur la RDC. Néanmoins, l'existence même des rapports de Groupe d'Experts a affecté l'exploitation illicite des ressources de la RDC^{cc} et a forcé de nombreuses corporations et banques internationales à repenser leurs actions dans le pays^{dd}. Le gouvernement de Joseph Kabila a également semblé actif dans la réponse aux rapports, et de nombreux officiels du gouvernement nommés dans le dernier rapport ont été suspendus. Les avoirs ont été gelés, et le niveau international de conscience du rôle intrinsèque de l'exploitation des ressources dans le conflit de la RDC est élevé. Le Conseil de sécurité vient d'annoncer que le mandat du Groupe a été prolongé de six mois.

L'exploitation des ressources naturelles au

^{cc} En partie à cause des retombées du Premier Rapport, la demande de coltan congolais a dramatiquement baissé.

^{dd} Sabena, De Beers, Citibank et Barclays ont toutes été critiquées à cause des Rapports.

Liberia, d'un autre côté, continue d'être ignorée. À part l'établissement d'un embargo contre les diamants libériens et une brève discussion de l'engagement de certaines sociétés forestières dans le détournement des sanctions, peu a été fait pour adresser la dimension des ressources naturelles du conflit au Liberia et de l'engagement des pays avoisinants.

Annexe IV : Infractions au Droit International Humanitaire

Les infractions du gouvernement libérien et des forces progouvernementales

Les forces militaires du gouvernement libérien et d'autres milices progouvernementales ont été engagées de façon continue dans une vaste gamme de violations des droits de l'homme, allant d'exécutions sommaires à la torture et à la détention sans contact avec l'extérieur pendant des mois. Le conflit avec le LURD est utilisé par le gouvernement comme un prétexte global pour détenir des gens sans inculpation et sans le processus de sauvegarde des libertés individuelles prescrit dans la Constitution libérienne. Alors que le Liberia considère le mouvement du LURD comme un groupe terroriste, le gouvernement a depuis adopté la terminologie antiterroriste des États-Unis de « non-combattant illicite » et l'a appliquée à ceux qu'il voulait détenir sans contact avec l'extérieur et sans caution.

Il est important de noter que le gouvernement libérien et l'opposition des rebelles du LURD ont tous les deux été coupables de graves violations des droits de l'homme, qui ont été cataloguées par Human Rights Watch²¹¹ et Amnesty International²¹². Pour sa part, le LURD a été impliqué dans des exécutions sommaires des collaborateurs du gouvernement, dans le viol, le recrutement forcé, l'utilisation des enfants-soldats, la restriction des mouvements des réfugiés, et l'enlèvement de réfugiés qui ont récemment traversé Guinée pour les utiliser comme porteurs²¹³, leur tirant souvent dans les pieds s'ils ralentissaient ou se fatiguaient²¹⁴.

Selon les enquêtes de Global Witness, les milices progouvernementales ont été impliquées dans les violations suivantes des droits de l'homme :

- En août 2002, plus de 20 miliciens sous l'ordre du général Perry Farley, alias Black Cat, ont tiré au hasard pendant environ une heure, dans le comté de Sinoe. La panique qui a suivi a vu 100 personnes s'enfuir, et deux d'entre elles se sont noyées en tentant de traverser le fleuve du Sinoe. Le général Perry « Black Cat » Farley est à présent le commandant de l'armée pour le comté de Sinoe²¹⁵.
- En mai 2002, une milice a fait un raid sur le lycée de Sinoe, a violé des étudiantes, et flagellé et emprisonné des étudiants²¹⁶.
- Le 22 janvier 2002, l'enseignant Sylvester Taylor du lycée de Sinoe (aucune relation

avec le président Charles Taylor) a été violemment battu par les miliciens pour avoir refusé de rejoindre la milice²¹⁷.

En outre, les rapports de Human Rights Watch et d'Amnesty International rapportent que le gouvernement libérien et les forces progouvernementales sont impliqués dans les violations des droits de l'homme suivantes :

- Exécutions sommaires²¹⁸
- Meurtres arbitraires²¹⁹
- Brûlure de civils vivants²²⁰
- Enlèvements, souvent à des fins de travail forcé²²¹
- Tortures²²²
- La détention sans communications avec l'extérieur²²³
- Viols, abus sexuels et esclavage sexuel²²⁴
- Travaux forcés²²⁵
- Conscription forcée de réfugiés et de PID cherchant la sécurité à l'étranger²²⁶
- Conscription forcée d'enfants-soldats²²⁷, qui sont souvent envoyés sur les champs de bataille avec peu ou pas d'entraînement, et à qui il est ordonné de commettre des violations des droits de l'homme²²⁸
- Interdiction aux réfugiés et aux PID d'accéder à des refuges sécurisés et à des routes de sortie²²⁹
- Extorsion des réfugiés et des PID cherchant la sécurité²³⁰
- Pillages systématiques et incendies de villages²³¹
- Harcèlement des médias indépendants, des supporters des droits de l'homme et des groupes d'opposition politique²³²
- Discriminations ethniques²³³

Comme on peut le lire dans le rapport de mars 2003²³⁴ du Secrétaire général, les inquiétudes sur la situation des droits de l'homme au Liberia se rapportent principalement à l'Unité Anti-Terroriste (UAT) et la Police nationale, qui sont continuellement impliquées dans une foule de violations des droits de l'homme, comme des arrestations arbitraires et des détentions sur des accusations sans fondement. La torture d'une variété de militants des droits de l'homme et de journalistes indépendants met l'accent sur ce que le rapport du Secrétaire général appelle « une culture omniprésente d'impunité »²³⁵.

Les violations des droits de l'homme s'étendent à tous les coins du pays, et incorporent les abus commis au cours des batailles contre le LURD, pendant les combats en Côte d'Ivoire, lors de la guerre de la terreur continue commise par le gouvernement contre son propre peuple. Lorsque l'on évalue la nature des lois internationales qui ont été enfreintes, le conflit avec le LURD n'est ni aisément défini comme international (étant donné ses liens à la Guinée) ni, de ce fait, entièrement interne. Cependant, la législation sur les traités non-interressortissants à cet effet est la plus applicable. En particulier, l'article 3, commun à toutes les quatre

Conventions de Genève, qui précise les nombreuses responsabilités liées aux conflits non-interressortissants. Selon l'article 3, tous les non-combattants doivent « être traités d'une façon humaine, sans aucune distinction défavorable fondée sur la race, la couleur, la religion ou la foi, le sexe, la naissance ou la richesse, ou tout autre critère semblable »²³⁶. En outre, les actes de violence contre les personnes – en particulier le meurtre, la mutilation, le traitement cruel et la torture – sont illégaux, comme le sont les condamnations et les exécutions sommaires. Le gouvernement libérien est également en nette violation de pas moins de 24 des 30 articles de la Déclaration de l'ONU sur les Droits de l'homme, et montre un mépris flagrant pour le droit humanitaire international²³⁷, et pour les droits de l'homme fondamentaux que possèdent tous les Libériens.

L'intimidation des figures de l'opposition

Le gouvernement libérien a également été impliqué dans l'intimidation des figures de l'opposition. Par exemple, fin janvier 2003, Charles Brumskine, l'ancien président du Sénat libérien et ancien membre du Parti national patriotique de Taylor, qui s'était enfui aux États-Unis, est revenu en qualité de figure d'opposition pour faire campagne pour la présidence, ayant prévu de se rendre dans sa ville natale de Buchanan afin d'accueillir ses supporters. Cependant, le gouvernement libérien, sautant sur cette information, s'est arrangé pour que les forces de sécurité progouvernementales soient déployées tout le long de la route, certainement avec l'intention d'intimider Brumskine et son entourage, et peut-être avec l'intention de les harceler davantage, de les arrêter, ou même plus. Le ministre de la Défense, Daniel Chea, a fait une déclaration en public afin d'avertir les supporters de Brumskine à Buchanan que s'ils sortaient dans les rues de Buchanan pour accueillir Brumskine, ils le feraient à leurs risques et périls, et sans garantie de sécurité gouvernementale. Brumskine a choisi d'annuler sa visite²³⁸.

Bien qu'à une moindre échelle, Charles Clark, le président du Parti de l'unité, duquel Ellen Johnson-Sirleaf est membre, a apparemment eu son domicile perquisitionné par des responsables de la sécurité le 7 novembre 2002²³⁹, et les dirigeants locaux des groupes de l'opposition ont également été arrêtés. Ces anecdotes s'ajoutent aux douzaines de cas d'arrêts et d'abus – motivés politiquement – commis par le gouvernement libérien, et ainsi documenté par Human Rights Watch et Amnesty International.

Les menaces pour les médias indépendants

Dans les moments qui précéderont les élections prévues pour octobre 2003, le rôle de médias indépendants sera décisif. Cependant, la presse indépendante du Liberia continue d'être sous l'attaque des forces du gouvernement et des forces progouvernementales. L'incident le plus connu de

Les abus des milices des sociétés forestières

Le rapport précédent de Global Witness, « Enterrer la hache », a catalogué une série des abus commis par les milices des sociétés forestières contre le public libérien, comme la torture, l'exploitation sexuelle, les arrestations arbitraires, et la destruction des biens personnels sans considération de compensation²⁴⁶.

Les enquêtes de Global Witness ont permis de révéler de nouvelles informations sur les violations des droits de l'homme commises par les milices des compagnies forestières. Sous l'ordre d'un des directeurs, des employés de la société ILC (Inland Logging Company) ont attaqué, déshabillé et battu à l'aide d'un fouet en caoutchouc un directeur d'école qui était venu collecter une donation promise par ILC à son école. Après l'avoir sérieusement battu, les employés l'ont expulsé des lieux en le traînant par terre.

torture gouvernementale est celui de l'éditeur d'un journal indépendant, Hassan Bility, qui a été arrêté le 24 juin 2002 en même temps que trois collègues. En tant que critique franc du gouvernement en qualité d'éditeur du journal *The Analyst*, Bility avait déjà été harcelé. Dans le cas présent, Bility a été arrêté pour avoir prétendument opéré une cellule du LURD à Monrovia, a été étiqueté « combattant criminel » et condamné à la détention sans contact avec l'extérieur²⁴⁰. D'après le propre témoignage de Bility, il fut détenu pendant presque six mois dans une variété de prisons dans tout le Liberia, et subit d'intenses tortures physiques et mentales. Il a été battu maintes fois au cours de son épreuve, par les membres de la Division des opérations spéciales (DOS), et à un moment donné durant la saison des pluies, il a été détenu pendant des semaines dans une cellule souterraine haute de trois pieds, et remplie d'un pied d'eau, où il était impossible de se mettre debout ou de s'asseoir. Bility a également été placé dans une « cellule de toilettes » souterraine, en plus de recevoir des décharges électriques aux organes génitaux²⁴¹. À sa sortie de prison, sous l'intense pression de la part des États-Unis et d'autres pays, Bility s'est enfui aux États-Unis.

Les menaces pour les militants des droits de l'homme

Le régime du président Charles Taylor est également impliqué dans le ciblage des militants des droits de l'homme. Aloysius Toe, membre du Centre national des Droits de l'homme du Liberia, secrétaire général de la Coalition des défenseurs des Droits de l'homme du Liberia, et directeur exécutif de Mouvement pour la défense des Droits de l'homme, a été initialement arrêté le 28 mars 2002, mais relâché quelques jours plus tard sans inculpation, avant d'être inculpé à nouveau pour « malveillance criminelle » un peu plus tard. Comme ceci est un

chef d'accusation pour lequel une personne peut se porter garante, Toe fut remis en liberté. Pourtant, il a été à nouveau arrêté le 4 novembre et a été inculpé pour trahison, offense dont on ne peut payer la caution, et il est détenu depuis lors²⁴².

Sheikh K.M. Sackor, cadre supérieur de Humanist Watch, est détenu sans communications avec l'extérieur depuis le 25 juillet 2002²⁴³. Tiawon Gongloe, arrêté sans inculpation le 24 avril 2002, a été si violemment battu qu'il ne pouvait plus marcher et a dû être hospitalisé. En vertu de la pression politique, il fut remis en liberté et se trouve à présent aux États-Unis²⁴⁴.

La discrimination ethnique

Le gouvernement et ses partisans ont accusé les membres des groupes ethniques de Mandingo, Krahn et Gbandi d'être des partisans du LURD. Les membres de ces groupes ethniques se trouvent confrontés à une discrimination croissante, sous forme d'arrêts arbitraires et de violence. La déclaration incorrecte et excessive du gouvernement est fondée sur l'évidence que de nombreux lutteurs du LURD, qui sont tirés des factions de l'ULIMO, factions qui se sont battues contre le NPFL durant la guerre civile du Liberia, sont de descendance Mandingo et Krahn²⁴⁵.

Annexe V : La liste des expéditions d'armes de la Yougoslavie au Liberia, de juin à août 2002, comme trouvée dans le Rapport d'experts sur le Liberia du Groupe d'Experts de l'ONU (octobre 2002).

	Articles à bord	Poids	Date d'atterrissage au Liberia
Vol 1	1000 fusils automatiques 7,62x39mm 498960 cartouches 7,62x39mm M67 2000 grenades à main M75	21 tonnes	1 ^{er} juin 2002
Vol 2	1000 fusils automatiques 7,62x39mm 1260000 cartouches 7,62x39mm M67 2496 grenades à main M75	40 tonnes	7 juin 2002
Vol 3	1500 fusils automatiques 7,62x39mm 1165500 cartouches 7,62x39mm M67	40 tonnes	29 juin 2002
Vol 4	120000 munitions 7,62mm pour M84 11250 munitions 9mm NATO 75000 munitions 7,65mm 100 lance-missiles RB M57 4500 mines for RB M57 60 pistolets automatiques M84, 7,65mm 20 pistolets CZ 99, 9 mm 10 fusils à longue portée Black Arrow M93, 12,7mm 5 mitrailleuses M84, 7,64mm	33 tonnes	5 juillet 2002
Vol 5	100 lance-missiles RB M57 1000 mines pour RB M57 50 mitrailleuses M84, 7,62mm 1500 fusils automatiques 7,62x39mm 17 pistolets CZ 99, 9mm 92400 munitions 7,62x54mm 526680 munitions 7,62x39mm 6000 munitions 7,65mm 9 fusils de chasse	38 tonnes	23 août 2002
Vol 6	152 lance-missiles 1000 mines pour RB M57 10 pistolets automatiques M84, 7,65mm 5200 munitions pour fusils à longue portée Black Arrow M93, 12,7mm 183600 munitions 7,62x54mm 999180 munitions 7,62x39mm 2 ensembles de conduits en caoutchouc 3 hélices 1 tête de rotor 17 fonts de pistolets	38,5 tonnes	25 août 2002



Construction d'une route pour OTC dans le comté du Sinoe. 2002.

Annexe VI : Les banques suisses et les relations à haut risque

Les efforts faits par la Commission fédérale suisse des banques (CFSB)^{cc} plus tôt cette année rendront difficile le blanchiment d'argent pour les individus, les sociétés, et les gouvernements corrompus à des fins de dissimulation des trafics d'armes et des pillages étatiques.

Le 17 janvier 2003, la CFSB a émis un décret relatif au blanchiment d'argent, visant les « relations commerciales à plus haut risque », qu'on a inclus « les personnes exposées sur le plan politique », y compris les chefs d'État étrangers ou les hauts fonctionnaires. Ce décret comprend les points-clés suivants qui se rapportent au Liberia et au conflit forestier :

- Dans le cas de relations commerciales à haut risque, le décret impose des enquêtes supplémentaires, telles que celles relatives à l'origine des fonds. En conséquence, les intermédiaires financiers devront d'abord définir des critères de risques pour leurs activités commerciales particulières et les utiliser pour identifier et signaler toute activité actuelle ou nouvelle à haut risque au sein de l'entreprise.
- Il demeure interdit d'accepter tout avoir que l'intermédiaire financier sait, ou a des raisons de soupçonner, être produits d'un crime. Ceci inclut en particulier les fonds provenant de la corruption et les fonds publics détournés, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Suisse.
- S'il existe des doutes au sujet d'une relation commerciale, particulièrement si cette relation met en jeu un volume significatif d'avoirs, des intermédiaires financiers doivent considérer sérieusement l'usage éventuel de

leur *droit de rendre compte* desdits doutes au Bureau de signalement de blanchiment d'argent.

Étant donné l'abondance continue de renseignements dans ce présent rapport et dans d'autres rapports, les avoirs libériens dans les comptes en banque suisses devraient être examinés de près immédiatement.

Annexe VII : Les crimes contre l'environnement

En 2001, très applaudi sur le plan international, le gouvernement libérien a

conclu un marché avec Conservation International, une ONG s'occupant d'environnement, pour mettre quelque 30 % de la couverture de forêt nationale sous une protection permanente^{ff}. Dans ces zones en attente de conservation se trouvait une extension du parc national de Sapo, zone riche en biodiversité et l'habitat de nombreuses espèces menacées de disparition²⁴⁷. Cependant, alors que l'extension a été approuvée par tous les organismes pertinents et l'idée rendue publique, il semble que le projet de loi a encore à recevoir l'autorisation finale du président Taylor. Taylor, avec le passage douteux de la Loi sur les matières premières stratégiques de 2001, est devenu celui qui décide d'une manière personnelle et finale, pour tout ce qui concerne les affaires relatives aux ressources naturelles libériennes, y compris la distribution et le maintien des concessions d'exploitations forestières, une position qu'il utilise pour manœuvrer les allégeances des intérêts commerciaux.

Alors que l'accord pour l'extension du parc languit sur le bureau de Taylor, la *Royal Timber Company* (RTC), société sœur de l'OTC, a entamé en novembre 2002 l'exploitation forestière dans l'extension proposée²⁴⁸. L'OTC détient les concessions de la zone concernée, ainsi que des concessions à l'ouest, au nord et à l'est du parc national de Sapo. Pourtant, l'OTC avait auparavant déclaré être prêt à cesser les exploitations forestières dans la zone, afin d'ouvrir la voie à l'extension.

Vers le 15 novembre 2002, le RTC a amélioré la route qui mène au quartier général du parc de Sapo dans Jalay's Town à partir de l'autoroute de Greenville-Zwedru, qui est l'artère-clé vers le port de Greenville où les grumes sont exportées. En outre, le RTC a construit deux routes vers l'extension ouest proposée du parc, allant tout le long de la route jusqu'au fleuve Sinoe, et des camions d'exploitations forestières du RTC ont été observés apportant du bois au port de Greenville.

Cet abus de confiance par le gouvernement et le RTC n'est pas passé inaperçu auprès du public

^{cc} La Commission fédérale suisse des banques est une « autorité de surveillance des zones vastes du secteur financier en Suisse ».

libérien, puisque la zone avait reçu une forte publicité pour l'extension future du parc national de Sapo et le gouvernement avait fait énormément parler de ses présumés efforts. La réponse de l'Autorité du développement forestier (ADF) a été qu'on ne pouvait lui demander de superviser convenablement la situation forestière au Liberia, étant donné son manque de finances et de logistique. Néanmoins, il est difficile de croire que l'ADF n'a pas eu connaissance des opérations forestières du RTC, car pour faire de l'exploitation forestière dans la zone, le RTC aurait eu besoin de l'approbation, par l'ADF, de son contrat de sous-traitance, de même qu'il aurait eu à fournir à l'ADF un plan indiquant que la zone était en prospection.

Il apparaît que le président Charles Taylor n'a pas signé la législation officielle pour créer l'extension, et l'OTC et le RTC semblent donc avoir agi légalement. Cependant, étant donné les relations publiques favorables et le prestige international que le gouvernement a reçu en ayant accepté de mettre de côté une telle superficie significative pour conservation, on peut voir le geste du gouvernement libérien comme une occasion de se ménager la bonne volonté internationale, pour revenir ensuite sur sa parole sur l'accord. En conservant le climat précédent de comportement fourbe du gouvernement libérien, l'extension du parc national de Sapo confère peu de confiance aux plans futurs de conservation de terrain pour d'autres zones, en particulier sur l'intention du gouvernement libérien de respecter l'accord signé avec Conservation International. Étant donné la large superficie en question, l'accessibilité limitée à ces zones, et le fait que le gouvernement libérien est prêt à laisser se continuer l'exploitation forestière dans les zones désignées pour protection, il reste à voir si la conservation des forêts au Liberia connaîtra un réel progrès.

Annexe VIII : Le président Charles Taylor et les liens éventuels avec le terrorisme

Les liens entre le président Taylor et le réseau de terroristes d'Al-Qaïda, mis en évidence au cours des deux dernières années, projettent une ombre extrêmement inquiétante sur la portée destructive du gouvernement libérien, et sur le rôle complice qu'il pourrait jouer dans le terrorisme global.

Depuis 1993, Al-Qaïda a acquis des diamants pour nombre de raisons : pour gagner de l'argent, ainsi que pour « marchander » ses avoirs, les éloignant des comptes en banque traditionnels qui sont sujets à une surveillance constante de la part des autorités financières et donc menacés d'être gelés, et les dirigeant vers des marchandises plus difficilement retrouvables telles que les diamants²⁵⁰. Ce changement dans la façon dont Al-Qaïda sauvegarde son argent vient après le gel de quelques 240 millions de dollars américains d'avoirs terroristes suite aux attaques simultanées contre les ambassades américaines en Tanzanie et au Kenya en 1998²⁵¹.



Entrée du siège social du Parc National de Sapo.

Liberia Losing 480,000 Acres Yearly

De récentes enquêtes effectuées par de nombreux organismes d'application de droit international et Global Witness ont conclu que le président libérien Charles Taylor avait reçu un million de dollars américains en échange des dispositions pour receler deux agents d'Al-Qaïda qui étaient au Liberia peu après les attaques du 11 septembre. Les deux hommes, Ahmed Khalfan Ghailani et Fazul Abdullah Mohammed, tous deux figurant sur la liste du FBI ses terroristes les plus recherchés, ont été dissimulés dans un camp militaire élite du gouvernement libérien²⁵² à Gbatala²⁵³. Blaise Campaore, le président du Burkina et l'associé de longue date de Taylor, a également été impliqué dans l'hébergement des mêmes deux agents dans une enceinte présidentielle à Ouagadougou²⁵⁴.

L'intérêt d'Al-Qaïda pour le Liberia et la Sierra Leone remonte à la fin des années 1990, lorsque les rebelles du RUF soutenus par Taylor avaient le contrôle des champs lucratifs de diamants de la Sierra Leone²⁵⁵. En 1998, peu après les attaques contre les missions américaines en Afrique, un officier financier haut placé d'Al-Qaïda, Abdullah Ahmed Abdullah, est arrivé à Monrovia. Il fut présenté à des dirigeants du RUF, y compris Sam « Maskita » Bockarie, par Ibrahim Bah, courtier sénégalais de diamants, trafiquant d'armes et guérillero entraîné en Libye, qui était l'acquéreur principal d'armes et le trafiquant de diamants pour Charles Taylor et le RUF. Bah connaissait Taylor et le chef de tête du RUF, Foday Sankoh, du temps où ils étaient hébergés par Khaddafi en Libye à la fin des années 1980²⁵⁶.

En mars 1999, les mêmes deux agents d'Al-Qaïda se sont rendus au Liberia afin d'établir un marché de diamants en échange d'armes²⁵⁷, et ont passé quelques jours à explorer les champs de diamants du FRU en Sierra Leone, et à rencontrer Bockarie pour lui donner 100 000 dollars américains en argent liquide pour une parcelle de diamants²⁵⁸. Dès janvier 2001, les employés d'Aziz Nassour, associé à la société de commerce ASA Diam basée à Anvers, avaient pris le contrôle sur les

diamants du FRU en échange d'armes, et ce contrôle a continué jusqu'en novembre 2001²⁵⁹. Nassour et son associé commercial et cousin Samih Osailly ont été nommés dans les enquêtes criminelles internationales continues pour leur engagement dans le commerce des diamants pour Al-Qaida²⁶⁰ ; les trois hommes nient toutes les allégations.

Nassour, bien qu'il nie tout les faits illicites, admet avoir été impliqué dans le commerce des diamants en Sierra Leone et ailleurs, et a également admis avoir tenté de faire d'autres marchés avec le président Taylor. En fait, Nassour et Taylor se connaissent plutôt bien. Des témoins ont placé Nassour et Taylor ensemble pour une rencontre en juillet 2001 au port de Harper, dans le comté de Maryland près de la frontière avec la Côte d'Ivoire, où arrive la plupart de l'armement illicite du Liberia. Là Nassour aurait donné à Taylor 200 000 dollars américains afin de s'assurer son soutien dans le marché illicite des diamants²⁶¹.

Annexe IX : La résolution 1458 (2003), adoptée par le Conseil de sécurité le 28 janvier 2003.

Communiqué de Presse du Conseil de Sécurité Le Conseil De Sécurité Retablit Pour Trois Mois Le Groupe D'experts Charge D'enquêter Sur Les Violations Des Sanctions Contre Le Liberia- Résolution 1458 (2003)

Profondément préoccupé par la situation au Libéria et dans les pays voisins, en particulier en Côte d'Ivoire, le Conseil de sécurité a décidé cet après-midi de rétablir, pour une nouvelle période de trois mois, commençant au plus tard le 10 février 2003, le Groupe d'experts chargé d'enquêter sur le respect des sanctions imposées au gouvernement libérien, y compris l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager pour des officiels et une interdiction sur les importations de diamants bruts.

Adoptant à l'unanimité la résolution 1458 (2003), le Conseil prie le Groupe d'Experts d'effectuer une mission d'évaluation et de suivi dans la région, afin d'enquêter sur toute violation des mesures prises à l'encontre du Liberia, notamment celles impliquant tout mouvement rebelle, et de vérifier les audits du gouvernement libérien afin de s'assurer que les revenus dérivés du Liberia Shipping Registry et de l'industrie libérienne d'exploitation des bois ont bien été utilisés à des fins légitimes sociales et humanitaires de développement.

Il a été demandé au Secrétaire général de nommer un minimum de 5 experts dans le Groupe, et de faire en sorte que celui-ci dispose des moyens financiers nécessaires pour effectuer son travail. Le Groupe démarrera ses travaux au plus tard le 10 février, et devra rendre compte de ses résultats au Conseil avant le 16 avril.

Dans le cadre de la résolution 1408 adoptée par le Conseil de sécurité le 6 mai 2002, il a été décidé

de prolonger pour une autre année les sanctions prises en 2001 à l'encontre du Liberia, le Conseil ayant jugé que le Liberia n'a pas complètement accédé à demande de cesser de soutenir le Front Révolutionnaire Uni (FRU) et autres groupes rebelles de la région. Le Conseil a également prié le Secrétaire général d'établir avant trois mois, un groupe d'experts, et il a fait appel au gouvernement libérien pour qu'il mette en place des régimes d'audit qui soient transparents et vérifiables par la communauté internationale.

Résolution 1458 :

Reconstitution du Groupe d'experts pour une nouvelle période de trois mois. Demande d'une mission d'évaluation de suivi au Libéria et dans les pays voisins

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant sa résolution 1408 (2002) du 6 mai 2002,

Notant que son prochain examen semestriel des mesures imposées aux paragraphes 5 à 7 de sa résolution 1343 (2001) et prorogées au paragraphe 5 de sa résolution 1408 (2002) doit avoir lieu au plus tard le 6 mai 2003,

Profondément préoccupé par la situation au Libéria et dans les pays voisins, en particulier en Côte d'Ivoire,

Considérant l'importance du suivi de l'application des dispositions des résolutions 1343 (2001) et 1408 (2002),

- 1. Prend note du rapport du Groupe d'experts sur le Libéria daté du 25 octobre 2002 (S/2002/1115), présenté en application du paragraphe 16 de la résolution 1408 (2002) ;*
- 2. Exprime son intention de continuer à donner toute l'attention voulue au rapport ;*
- 3. Décide de rétablir le Groupe d'experts nommé en application du paragraphe 16 de la résolution 1408 (2002) pour une nouvelle période de trois mois commençant au plus tard le 10 février 2003 ;*
- 4. Prie le Groupe d'experts d'effectuer au Libéria et dans les États voisins une mission d'évaluation et de suivi, pour enquêter et établir un rapport sur le respect par le Gouvernement libérien des exigences du paragraphe 2 de la résolution 1343 (2001) et sur toutes violations des mesures mentionnées au paragraphe 5 de la résolution 1408 (2002), notamment celles impliquant tout mouvement rebelle, procéder à un examen des audits mentionnés au paragraphe 10 de la résolution 1408 (2002), et rendre compte au Conseil, par l'intermédiaire du Comité créé par le paragraphe 14 de la résolution 1343 (2001) (« le Comité »), au plus tard le 16 avril 2003, en faisant part de ses observations et de ses recommandations concernant les tâches énoncées ci-dessus ;*
- 5. Prie le Groupe d'experts de porter, autant que possible, toutes les informations pertinentes recueillies au cours des investigations menées dans le cadre de son*

mandat à l'attention des États concernés aux fins d'une enquête rapide et exhaustive et, le cas échéant, de l'adoption de mesures correctives, en laissant aux États le droit de réponse ;

6. *Prie* le Secrétaire général de nommer, après l'adoption de la présente résolution et en agissant en consultation avec le Comité, un maximum de cinq experts possédant les différentes connaissances spécialisées nécessaires à l'exécution du mandat du Groupe énoncé au paragraphe 4 ci-dessus, en faisant appel, autant que possible et s'il y a lieu, aux compétences du Groupe d'experts nommé en application du paragraphe 16 de la résolution 1408 (2002), et prie en outre le Secrétaire général de prendre les dispositions financières nécessaires pour financer les travaux du Groupe ;

7. *Demande instamment* à tous les États, aux organismes compétents des Nations Unies et, s'il y a lieu, aux autres organisations et parties intéressées, de coopérer pleinement avec le Comité et le Groupe d'experts, notamment en fournissant des informations sur les éventuelles violations des mesures imposées aux paragraphes 5 à 7 de la résolution 1343 (2001) ;

8. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe X : Résolution 1408 (2002)

Adoptée par le Conseil de sécurité le 6 mai 2002

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 1132 (1997) du 8 octobre 1997, 1171 (1998) du 5 juin 1998, 1306 (2000) du 5 juillet 2000, 1343 (2001) du 7 mars 2001, 1385 (2001) du 19 décembre 2001, 1395 (2002) du 27 février 2002, 1400 (2002) du 28 mars 2002, ainsi que ses autres résolutions et les déclarations de son Président sur la situation dans la région,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général en date du 29 avril 2002 (S/2002/494*),

Prenant note des rapports du Groupe d'experts des Nations Unies sur le Libéria en date du 26 octobre 2001 (S/2001/1015) et du 19 avril 2002 (S/2002/470) présentés en application, respectivement, du paragraphe 19 de la résolution 1343 (2001) et du paragraphe 4 de la résolution 1395 (2002),

Se déclarant gravement préoccupé par les conclusions du Groupe d'experts concernant les actes du Gouvernement libérien, en particulier par les preuves indiquant que ledit gouvernement continue d'enfreindre les restrictions imposées par la résolution 1343 (2001), notamment en acquérant des armes,

Accueillant avec satisfaction la résolution 56/263 de l'Assemblée générale en date du 13 mars 2002, attendant avec intérêt la mise en oeuvre effective, dans les meilleurs délais, du système international de délivrance de certificats proposé par le Processus de Kimberley, et se déclarant à nouveau préoccupé par le rôle que joue le commerce illicite de

diamants dans le conflit que connaît la région,

Accueillant avec satisfaction la réunion des Présidents de l'Union du fleuve Mano tenue à Rabat le 27 février 2002 sur l'invitation de Sa Majesté le Roi du Maroc, ainsi que les efforts suivis déployés par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'aider à rétablir la paix et la stabilité dans la région,

Se félicitant de la tenue à Abuja, le 14 mars 2002, sous les auspices de la CEDEAO, de la conférence sur le dialogue politique au Libéria, en particulier de la participation de la société civile, et encourageant toutes les parties à participer à la Conférence de réconciliation nationale au Libéria qu'il est proposé de tenir à Monrovia en juillet 2002 en vue de créer les conditions requises pour la tenue en 2003 d'élections libres, régulières, transparentes et sans exclusive,

Encourageant les composantes de la société civile, notamment le Réseau des femmes de l'Union du fleuve Mano en faveur de la paix, à continuer d'apporter leur concours au rétablissement de la paix dans la région,

Exhortant le Gouvernement libérien à coopérer sans réserve avec le Tribunal d'Exception pour la Sierra Leone lorsqu'il sera en place,

Rappelant le moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest, adopté à Abuja le 31 octobre 1998 (S/1998/1194, annexe) et prorogé le 5 juillet 2001 (S/2001/700),

Constatant que le soutien actif que le Gouvernement libérien apporte à des groupes rebelles armés dans la région, et en particulier à d'anciens combattants du Front Révolutionnaire Uni (FRU) qui continuent à déstabiliser la région constitue une menace contre la paix et la sécurité internationales dans la région, Acting under Chapter VII of the Charter of the United Nations,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* que le Gouvernement libérien ne s'est pas conformé pleinement aux exigences formulées aux alinéas a) à d) du paragraphe 2 de la résolution 1343 (2001) ;

2. *Note avec satisfaction* les renseignements actualisés fournis au Groupe d'experts par le Gouvernement libérien concernant l'immatriculation et la propriété de chaque aéronef immatriculé au Libéria (S/2001/1015) et les mesures qu'il a prises pour mettre à jour son registre des aéronefs, conformément à l'annexe VII de la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale de 1944, comme suite à la demande formulée à l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1343 (2001) ;

3. *Souligne* que les exigences visées au paragraphe 1 ci-dessus ont pour objet de renforcer le processus de paix en Sierra Leone et de faire encore progresser le processus de paix au sein de l'Union du fleuve Mano, et, à cet égard, engage le Président du Libéria à participer aux réunions des

Présidents des pays membres de l'Union du fleuve Mano et à respecter pleinement son engagement à restaurer un climat de paix et de sécurité dans la région, tel qu'énoncé dans le communiqué adopté à l'issue du sommet de l'Union du fleuve Mano le 27 février 2002;

4. *Exige* que tous les États de la région cessent d'apporter un appui militaire à des groupes armés dans des pays voisins, prennent des mesures pour empêcher des individus et des groupes armés d'utiliser leur territoire pour préparer et perpétrer des attaques dans des pays voisins, et s'abstiennent de toute action qui pourrait contribuer à déstabiliser davantage la situation aux frontières entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone;

5. *Décide* que les mesures prévues aux paragraphes 5 à 7 de la résolution 1343 (2001) resteront en vigueur pendant une nouvelle période de 12 mois à partir du 7 mai 2002 à 0 h 1 (heure de New York), et qu'à l'expiration de cette période il déterminera si le Gouvernement libérien s'est conformé aux exigences visées au paragraphe 1 ci-dessus et, selon le cas, s'il convient de proroger les mesures prévues aux paragraphes 5 à 7 de la résolution 1343 (2001) dans les mêmes conditions;

6. *Décide* que les mesures visées au paragraphe 5 ci-dessus prendront fin dès qu'il aura établi, compte tenu notamment des rapports du Groupe d'experts visé au paragraphe 16 ci-après, du rapport du Secrétaire général visé au paragraphe 11 ci-après, des renseignements communiqués par la CEDEAO, de toute information pertinente communiquée par le Comité créé en application du paragraphe 14 de la résolution 1343 (2001) (ci-après dénommé « le Comité ») par le Comité créé par la résolution 1132 (1997) et de tout autre renseignement pertinent, que le Gouvernement libérien s'est conformé aux exigences visées au paragraphe 1 ci-dessus;

7. *Demande* à nouveau au Gouvernement libérien de mettre en place un régime de certificat d'origine des diamants bruts libériens qui soit efficace, transparent et vérifiable sur le plan international, en ayant à l'esprit le projet de système international de délivrance de certificats proposé dans le cadre du Processus de Kimberley, et de présenter au Comité une description détaillée de ce régime;

8. Nonobstant le paragraphe 15 de la résolution 1343 (2001), décide que les mesures imposées au paragraphe 6 de la résolution 1343 (2001) ne s'appliqueront pas aux diamants bruts contrôlés par le Gouvernement libérien au moyen du régime de certificat d'origine lorsque le Comité lui aura fait savoir, compte tenu des avis d'experts consultés par les soins du Secrétaire général, qu'un régime efficace et vérifiable sur le plan international est prêt à entrer en application;

9. *Invite* les États, les organisations internationales intéressées et les autres organes compétents en la matière à apporter une aide au Gouvernement libérien et aux autres pays exportateurs de diamants d'Afrique de l'Ouest pour

ce qui est de leurs régimes de certificat d'origine;

10. *Demande* au Gouvernement libérien de prendre d'urgence des mesures, notamment par la mise en place de régimes d'audit transparents et vérifiables sur le plan international, en vue de garantir que les revenus qu'il tire du Registre d'immatriculation des navires et de la filière bois libérien sont utilisés à des fins sociales, humanitaires et de développement légitimes et ne le sont pas en violation de la présente résolution, et de faire rapport au Comité sur les mesures prises et les résultats de ces audits trois mois au plus tard après la date d'adoption de la présente résolution;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ici le 21 octobre 2002, puis tous les six mois à compter de cette date, sur la base des renseignements que lui auront fournis toutes les sources pertinentes, notamment le Bureau des Nations Unies au Libéria, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone et la CEDEAO, indiquant si le Libéria s'est conformé aux exigences visées au paragraphe 1 ci-dessus, et demande au Gouvernement libérien d'appuyer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de vérifier tous les renseignements portés à son attention concernant la façon dont il est satisfait à ces exigences;

12. *Invite* la CEDEAO à faire rapport régulièrement au Comité sur toutes les activités menées par ses membres en application du paragraphe 5 ci-dessus ainsi que sur la mise en oeuvre de la présente résolution;

13. *Prie* le Comité de mener à bien les tâches énoncées dans la présente résolution et de continuer à s'acquitter de son mandat, tel que défini au paragraphe 14 de la résolution 1343 (2001);

14. *Demande en outre* au Comité, d'examiner, en leur donnant la suite voulue, les informations qui auront été portées à son attention concernant des violations présumées des mesures imposées au paragraphe 8 de la résolution 788 (1992) lorsque ces mesures étaient encore en vigueur;

15. *Demande* à tous les États qui n'ont pas encore présenté au Comité le rapport demandé au paragraphe 18 de la résolution 1343 (2001) de lui présenter dans les 90 jours un rapport sur les mesures qu'ils ont prises pour appliquer les mesures visées au paragraphe 5 ci-dessus;

16. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité, de créer, dans les trois mois qui suivront la date d'adoption de la présente résolution, et pour une période de trois mois, un groupe d'experts de cinq membres au maximum, en tirant parti autant que possible, et selon qu'il conviendra, des compétences des membres du Groupe d'experts créé par la résolution 1343 (2001), qui sera chargé d'effectuer une mission d'évaluation du suivi au Libéria et dans les États voisins afin d'enquêter et d'établir un rapport sur l'observation, par le Gouvernement libérien, des exigences visées au paragraphe 1 ci-dessus, sur les

conséquences économiques, humanitaires et sociales potentielles sur la population libérienne des mesures visées au paragraphe 5 ci-dessus, et sur toute violation des mesures visées au paragraphe 5 ci-dessus, y compris celles dans lesquelles pourraient être impliqués des mouvements rebelles, et de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité, le 7 octobre 2002 au plus tard, en lui faisant part de ses observations et de ses recommandations, et prie en outre le Secrétaire général de fournir les ressources nécessaires;

17. *Demande* au Groupe d'experts, visé au paragraphe 16 ci-dessus, de soumettre dans toute la mesure possible toute information recueillie au cours des investigations qu'il mènera dans le cadre de son mandat à l'attention des États concernés, pour qu'ils procèdent rapidement à une enquête approfondie et, le cas échéant, prennent des mesures correctives, et de leur donner un droit de réponse;

18. *Demande* à tous les États de prendre des mesures appropriées afin de veiller à ce que les particuliers et sociétés relevant de leur juridiction, en particulier ceux visés dans les rapports du Groupe d'experts créé par les résolutions 1343 (2001) et 1395 (2002), respectent les embargos décrétés par l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux imposés par les résolutions 1171 (1998), 1306 (2000) et 1343 (2001) et, selon qu'il conviendra, de prendre des mesures d'ordre

judiciaire et administratif pour mettre fin à toutes activités illégales de ces particuliers et sociétés;

19. *Demande* à tous les États, et notamment aux pays exportateurs d'armes, de manifester un sens aigu des responsabilités dans les transactions portant sur des armes légères afin d'en empêcher le détournement et la réexportation, de façon à mettre fin aux détournements d'armes licites vers les marchés illicites de la région, conformément au Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects, auquel le Conseil a souscrit par une déclaration de son Président en date du 31 août 2001 (S/PRST/2001/21);

20. *Décide* d'examiner les mesures imposées au paragraphe 5 ci-dessus le 7 novembre 2002 au plus tard et ensuite tous les six mois;

21. *Prie instamment* tous les États, les organes compétents des Nations Unies et, le cas échéant, les autres organisations et parties intéressées de coopérer sans réserve avec le Comité et le Groupe d'experts visé au paragraphe 16 ci-dessus, y compris en leur communiquant des informations sur d'éventuelles violations des mesures visées au paragraphe 5 ci-dessus;

22. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.

Endnotes for Boxes

- 1 'Cote d'Ivoire: Who are the rebels?', *BBC news*, 30 novembre 2002.
- 2 James Astill, 'British Mercenaries find a new ferocity in Ivory Coast', *The Guardian*, 22 février 2003.
- 3 'Cote d'Ivoire: UN expert says mercenaries guard Gbagbo; rebel seek missiles', *Radio France International*, 13 novembre 2002.
- 4 Austin Merrill, 'Ivory Coast President Pledges to Cease Hostilities, send home mercenaries', *The Associated Press*, 3 janvier 2003.
- 5 James Astill, 'British Mercenaries find a new ferocity in Ivory Coast', *The Guardian*, 22 février 2003.
- 6 'Refugee camp in Ghana raided – thought to be recruiting base for guerrillas', *Voice of America*, 25 février 2003.
- 7 James Astill, 'British Mercenaries find a new ferocity in Ivory Coast', *The Guardian*, 22 février 2003. La date de cette offre est inconnue.
- 8 'A Submission by International Alert to the 56th session of the united nations commission on human rights', *International Alert*, mars 2000.
- 9 'Privatizing Combat, the new World Order', *International Consortium of Investigative Journalists*, 2002.
- 10 James Astill, 'British Mercenaries find a new ferocity in Ivory Coast', *The Guardian*, 22 février 2003.
- 11 'Enterrer la hache: L'industrie forestière libérienne – Moteur du désastre humanitaire du Liberia, menace pour la Sierra Leone Liberia', *Global Witness*, septembre 2002, pp 19-20.
- 12 Statistiques du World Trade Atlas, 2002.
- 13 Recherches et enquêtes de Global Witness.
- 14 Statistiques du World Trade Atlas, 2002.
- 15 Recherches et enquêtes de Global Witness.
- 16 Résolution 1408 (2002) du Conseil de sécurité des Nations Unies, Clause operative 10.
- 17 Entretien de Global Witness avec du personnel à bord d'un navire porte-conteneurs américain, Hong Kong 2003.
- 18 Entretien de Global Witness avec le Capitaine Y.C. Yu, Administrateur, Merchant Navy Officers' Guild – Hong Kong, 2003.
- 19 Kwok-fung Tsang et Ryan Law, 'Discovering the Hong Kong Ammunition Smuggler', *The Eastweek* (Hong Kong), numéro 304.
- 20 'Hong Kong plays down terror threat after al-Qaeda missile plot', *Agence France-Presse*, 6 novembre 2002.
- 21 'The World in 2003', *The Economist*.
- 22 UNICEF donor update on Liberia, 28 juin 2001.
- 23 'Where has all your money gone? A fact sheet on Swiss banks and tax evasion', Déclaration de Berne, 26 juin 2002.
- 24 Entretien de Global Witness avec Andreas Missbach, Private Finance Program, Déclaration de Berne, 14 mars 2003.
- 25 'Sur mesure pour Taylor : le rôle crucial des forêts du Liberia sur le conflit régional', Global Witness et la Fédération Internationale des Transporteurs (ITF), septembre 2001.
- 26 'Rebel Accounts Frozen', *AllAfrica.com*, 2 décembre 2002.
- 27 Entretien de Global Witness avec un représentant d'un état membre du Comité des Sanctions des Nations Unies.
- 28 'Government Explains Selection of Deloitte & Touche Signs Audit Contract,' *The News (Monrovia)*, 1 octobre 2002.
- 29 'Government Explains Selection of Deloitte & Touche Signs Audit Contract,' *The News (Monrovia)*, 1 octobre 2002.
- 30 *Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies sur le Liberia (octobre 2002)*, Annexe VII.
- 31 'Secretive Deloitte audit in Liberia raises allegations of irresponsible corporate behaviour and conflict of interest', Communiqué de presse de Global Witness, 29 novembre 2002; 'Open Letter to Deloitte & Touche', Lettre ouverte de Global Witness, 29 novembre 2002; "Open Letter, RE: Termination of Deloitte & Touche Ghana Contract with Government of Liberia," Lettre ouverte de Global Witness, 12 décembre 2002; 'Global Witness welcomes Deloitte & Touche Ghana's contract cancellation and strengthens call to United Nations for complete and transparent revenue audit' Communiqué de presse de Global Witness, 16 décembre 2002.
- 32 'Rapport du Secrétaire général sur la situation au Liberia', 6 février 2003.
- 33 Rapport du Groupe d'Experts des Nations Unies sur le Liberia (octobre 2001).
- 34 'Enterrer la Hache', Global Witness, septembre 2002.
- 35 Entretien de Global Witness avec un cadre de la Global Timber Corporation.

- 36 Entretien de Global Witness avec un cadre de la Global Timber Corporation.
 37 Entretien de Global Witness avec un cadre de la Global Timber Corporation.
 38 Entretien de Global Witness avec un cadre de la Global Timber Corporation Entretien de Global Witness avec un cadre de la Global Timber Corporation.
 39 Recherches et enquêtes de Global Witness, 2002 et 2003.
 40 Recherches et enquêtes de Global Witness.
 41 'Corporate Alliance: Look who's helping', World Wildlife Fund (WWF) China, trouvé sur le site <http://www.wwfchina.org/english/loca.php?loca=42>.
 42 'Corporate Alliance: Can your company work with WWF?', World Wildlife Fund (WWF) China, trouvé sur le site http://www.wwfchina.org/english/sub_loca.php?loca=50&sub=43.
 43 'Liberia – History', Cartage.
 44 Entretien de Global Witness avec des personnes de la RSLAF, Sierra Leone 2003.
 45 Entretien de Global Witness avec des combattants de l'AFL/UAT, Sierra Leone 2003.
 46 Entretien de Global Witness avec une source anonyme.
 47 Entretien de Global Witness avec des personnes de la RSLAF, Sierra Leone 2003.
 48 Ibid.
 49 Ibid.

- a Sauf indication contraire, les informations présentées sont le résultat d'enquêtes et de recherches effectuées par Global Witness.
 b Les statistiques ont été arrondies pour une lecture plus facile.
 c Les exemples de divergences ne manquent pas. Ainsi en 2001, plus de 8,6 millions de US\$ ont disparu à l'intérieur des couloirs du ministère des Finances, et 10,5 millions de US\$ provenant des exportations d'OTC, l'une des 32 entreprises en activité au Liberia en 2001, n'apparaissent pas dans les chiffres officiels du ministère des Finances.
 d Les valeurs Franco à Bord (FAB) n'incluent pas les coûts d'expédition et d'assurance.
 e Global Witness calcule le coût moyen par mètre cube à 100 US\$, ce qui est le coût moyen du coût par mètre cube des espèces de bois libérien.
 f Le World Trade Atlas est une compilation de statistiques commerciales officielles provenant de 37 pays. Il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.tradepartners.co.uk>.
 g Les valeurs Coût + Assurance + Fret (CAF) incluent le coût total d'achat du bois, ainsi que les frais d'assurance et d'expédition par bateau. Tous les chiffres du World Trade Atlas cités sont des valeurs CAF.
 h Toutes les informations présentées ici proviennent d'enquêtes et de recherches de Global Witness.

¹ 'Ivory Coast: National crisis and the sub regional interplay vis a vis the Mano River Union matter', *African Analysis*.

² CNN, 'Liberia torn by long civil war', le 30 avril 1996.

³ 'EC countries, including Britain, have been helping indirectly to finance the bloodshed in Liberia's three-year-old civil war, by importing Liberian timber', *The Independent*, le 22 novembre 1992; 'Liberia: civil war and transnational profit making', *World Rainforest Movement bulletin N° 33*, avril 2000.

⁴ Rapport du Groupe d'expert sur le Liberia (octobre 2001), (S/2001/1015).

⁵ 'Sierra Leone: Getting away with murder, mutilation, rape', *Human Rights Watch Vol. 11 No. 3(A)*, juillet 1999.

⁶ Rapport du Groupe d'expert sur le Sierra Leone (décembre 2000).

⁷ La résolution 788 (1992) du Conseil de l'ONU, adoptée par le Conseil de sécurité lors de sa 3138^{ème} réunion, le 19 novembre 1992.

⁸ 'EC countries, including Britain, have been

helping indirectly to finance the bloodshed in Liberia's three-year-old civil war, by importing Liberian timber', *The Independent*, le 22 novembre 1992; 'Liberia: civil war and transnational profit making', *World Rainforest Movement bulletin N° 33*, avril 2000.

⁹ 'Enterrer la hache: L'industrie forestière libérienne – moteur du désastre humanitaire du Liberia, menace pour la Sierra Leone Liberia', *Global Witness*, septembre 2002; 'Taylor-made: The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict', *Global Witness*, septembre 2001; les rapports des Groupes d'experts de l'ONU sur le Liberia reports S/2000/1195, S/2001/1015, S/2002/470, S/2002/1115; 'Plunder: The Silent Destruction of the Liberian Forests', *Save My Future Foundation (SAMFU)*, Septembre 2002; 'Forest Destruction Fuels Regional Conflicts', *Greenpeace* March 2002; 'DLH: A partner in Forest Crime', *Greenpeace* March 2002; Antony Barnett, 'Liberian timber trade fuels regional insecurity', Avril 2002; 'Bloody Logs of war

- linked to English idyll', *The Observer*, le 14 avril 2002; Ken Silverstein, << Comrades in Arms: Meet the former Soviet mobsters who sell terrorists their guns >>, janvier/Février 2002; Andrew Brackenbury, << Liberian logs fuel war >>, *Geographical Magazine*, août 2002.
- ¹⁰ Interview de Global Witness avec une source anonyme.
- ¹¹ *Lettre datée le 24 octobre 2002 du Président du Comité du Conseil de sécurité établie conformément à la résolution 1343 (2001) sur le Libéria, adressée au Président du Conseil de sécurité et transmettant le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria conformément à la paragraphe 16 de la résolution 1408 (2002)*, page 29.
- ¹² Douglas Farah, « Al Qaeda cash tied to diamond trade », *The Washington Post*, le 2 novembre 2001.
- ¹³ *Rapport du Groupe d'expert sur le Liberia (avril 2002)*.
- ¹⁴ Ibid.
- ¹⁵ Ibid.
- ¹⁶ 'Former Sierra Leone rebel commander fighting in Ivory Coast', *Deutsche Presse-Agentur*, le 14 janvier 2003.
- ¹⁷ Rapport pour le Ministre des affaires étrangères du Canada par H. John Manley, P.C., M.P., David Pratt, M.P., Nepean-Carleton, envoyé spécial pour la Sierra Leone; *Sierra Leone: Danger and Opportunity in a Regional Conflict*, 27 juillet 2001.
- ¹⁸ 'Liberia's Mercenary Virus in Ivory Coast', *The Perspective*, Octobre 30, 2002.
- ¹⁹ 'Revised list of persons subject to travel restrictions pursuant to Resolution 1343 (2001) on Liberia', Le Conseil de sécurité des Nations unies, selon la mise à jour le 4 décembre 2002.
- ²⁰ 'Charles Taylor's son on the rampage again', *AllAfrica.com*, 23 décembre 2002; enquêtes et recherches de Global Witness.
- ²¹ 'Back to the brink: war crimes by Liberian government and rebelles', *Human Rights Watch*, Mai 2002.
- ²² Voir lettre d'Abbas Fawaz au Secrétaire général de l'ONU, décembre 2001.
- ²³ Interview de Global Witness avec une source anonyme.
- ²⁴ 'Bin Laden's US\$20 million African « Blood Diamond » Deals', *The Observer*, 20 Octobre 2002.
- ²⁵ Interview de Global Witness avec une source anonyme.
- ²⁶ 'Back to the Brink: War Crimes by the Liberian Government and Rebelles', *Human Rights Watch*, mai 2002.
- ²⁷ Report to Canada's Minister of Foreign Affairs by H. John Manley, P.C., M.P., David Pratt, M.P., Nepean-Carleton, Special Envoy to Sierra Leone, Sierra Leone: Danger and Opportunity in a Regional Conflict, 27 juillet 2001.
- ²⁸ 'Revised list of persons subject to travel restrictions pursuant to Resolution 1343 (2001) on Liberia', United Nations Security Council, telle que mise à jour le 4 décembre 2002.
- ²⁹ Rapport au ministre canadien des Affaires Etrangères par H. John Manley, P.C., M.P., David Pratt, M.P., Nepean-Carleton, envoyé spécial en Sierra Leone, Sierra Leone: Danger and Opportunity in a Regional Conflict, 27 juillet 2001.
- ³⁰ 'Charles Taylor's son on the rampage again', *AllAfrica.com*, 23 décembre 2002; enquêtes et recherches de Global Witness.
- ³¹ 'EC countries, including Britain, have been helping indirectly to finance the bloodshed in Liberia's three-year-old civil war, by importing Liberian timber', *The Independent*, le 22 novembre 1992.
- ³² Interview avec associé proche du Président Charles Taylor, septembre 2002.
- ³³ 'Taylor made: The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict', rapport de Global Witness, septembre 2001.
- ³⁴ Interview avec associé proche du Président Charles Taylor, septembre 2002.
- ³⁵ Interview de Global Witness avec une source anonyme, 2003.
- ³⁶ 'G8 ignores role of arms trade in Africa', Amnesty International, juin 2002.
- ³⁷ United Nations Small Arms Brochure; Stephen Ellis, *Mask of Anarchy*, page 180.
- ³⁸ United Nations Small Arms Brochure.
- ³⁹ Rapport du Groupe d'expert sur le Liberia (octobre 2001).
- ⁴⁰ Global Witness interview with Captain Y.C.Yu, Administrator, Merchant Navy Officers' Guild-Hong Kong (MNOG), le 18 janvier 2003; 'The Future of Maritime Activities' United States Coast Guard Report.
- ⁴¹ Interview de Global Witness avec une source anonyme. 2002.
- ⁴² Interview avec associé proche du Président Charles Taylor, septembre 2002; Douglas Farah, 'African diamonds finance Al Qaeda', *The Toronto Star*, le 29 décembre 2002; Douglas Farah, 'Al Qaeda cash tied to diamond trade,' *The Washington Post*, le 2 novembre 2001; Douglas Farah, 'Liberian Leader Again Finds Means to Hang on,' *The Washington Post*, le 4 juin 2002.
- ⁴³ Interview de Global Witness avec une source anonyme. 2002.
- ⁴⁴ Enquêtes et recherches de Global Witness.
- ⁴⁵ Interview de Global Witness avec une source anonyme, février 2003.
- ⁴⁶ Entrevue avec associé proche du Président Charles Taylor, septembre 2002
- ⁴⁷ Ibid.
- ⁴⁸ Ibid.
- ⁴⁹ Ibid.
- ⁵⁰ Ibid.
- ⁵¹ Ibid.
- ⁵² Brian Wood and Johan Peleman, *The Arms Fixers: Controlling the Brokers and Shipping Agents*.

- 53 Ibid.
- 54 'Central and Easter Europe Remains Important Source and Transit Route for Arms', *Saferworld*.
- 55 *Rapport du Groupe d'experts pour le Liberia* (octobre, 2001, mai 2002, octobre. 2002); *Rapport du Groupe d'experts pour la Sierra Leone* (décembre 2000); *Rapport du Groupe d'experts pour l'Angola* (mars 2000); DR Congo (octobre 2002); *Rapport du Groupe d'experts pour la Somalie* (juillet 2002).
- 56 'Kuchma's Iraqi Arms Deal Approval Draws Fire from Helsinki Commission Leaders' *Commission on Security and Cooperation in Europe*, 28 octobre, 2002.
- 57 Interview de Global Witness avec une source anonyme, février 2003.
- 58 Stephen Ellis, *The Mask of Anarchy*, page 90.
- 59 *Rapport du Groupe d'expert sur le Liberia* (octobre. 2002).
- 60 Ibid.
- 61 Ibid.
- 62 *Ministère des Affaires Etrangères de la République populaire de Chine*.
- 63 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 64 Ibid.
- 65 'Revised list of persons subject to travel restrictions pursuant to Resolution 1343 (2001) on Liberia', Conseil de sécurité des Nations unies, tel que mise à jour le 4 décembre 2002.
- 66 Entrevue avec associé proche de Président Charles Taylor, septembre 2002.
- 67 'International Crime Alert', *United States Customs Service*, trouvé sur le site <http://www.ibb.gov/fugitives/gunchica.htm>
- 68 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 69 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 70 Entrevue avec associé proche de Président Charles Taylor, septembre 2002
- 71 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 72 Ibid.
- 73 Ibid.
- 74 Douglas Farah, 'An «axis» connected to Gaddafi', *The Washington Post*, le 2 novembre 2001.
- 75 Douglas Farah, 'African diamonds finance al Qaeda', *The Washington Post*, le 29 décembre 2002.
- 76 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 77 Ibid.
- 78 Interviews de Global Witness avec des combattants des FAL, avril 2002; et interviews de Global Witness avec des combattants des FAL, de l'UAT et du LURD, février 2003.
- 79 Interviews de Global Witness avec des combattants des FAL, de l'UAT et du LURD, février 2003.
- 80 Entrevue avec associé proche de Président Charles Taylor, septembre 2002.
- 81 Interviews de Global Witness avec des combattants des AFL, de l'UAT et du LURD, février 2003.
- 82 Voice of America Radio; LURD et des hélicoptères d'attaque libériens
- 83 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 84 Ibid.
- 85 Ibid.
- 86 Ibid.
- 87 Ibid.
- 88 Ibid.
- 89 Ibid.
- 90 Entrevue avec associé proche de Président Charles Taylor, septembre 2002.
- 91 Ibid.
- 92 Ibid.
- 93 Ibid.
- 94 Ibid.
- 95 Ibid.
- 96 Ibid.
- 97 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 98 Des nouvelles de l'ONU, 'Situation deteriorating in « no-go » area of western Cote d'Ivoire, UN envoy says', le 12 février 2003.
- 99 BBC News, 'Ivory Coast: Who are the rebels?', le 15 janvier 2003.
- 100 BBC news, 'Timeline: Ivory Coast', le 5 février 2003.
- 101 Enquêtes et recherches de Global Witness
- 102 Baba Doudou, 'Solving the Ivorian puzzle', *World Press Review*, 10 décembre 2002.
- 103 'Ivory Coast peace talks go down to the wire', *The Washington Post*, le 23 janvier 2003.
- 104 'Charles Taylor's son on the rampage again', *Allafrica.com*, 23 Decembre 2002 ; Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 105 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 106 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 107 'Moammar Ghadaffi Unleashes His African Ambitions Backed by Guns and Money', *Associated Press*, le 16 décembre 2002.
- 108 'Chaotic Conflict Deepens as Government Troops Fight to Recover Lost Territory In Ivory Coast,' *Allafrica.com*, 3 décembre 2002.
- 109 Enquêtes et recherches de Global Witness
- 110 'Taylor et la Rébellion Ivoirienne', *Fraternité Matin*, le 29 décembre 2002.
- 111 «Former Sierra Leone rebel commander fighting in Ivory Coast », *Deutsche Presse-Agentur*, 14 janvier 2003; « 'General Mosquito' in Cote d'Ivoire, Ivorian Consul General discloses », *The News* (Monrovia), 15 janvier 2003; et Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 112 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 113 Ibid.
- 114 Ibid.
- 115 Ibid.
- 116 'Taylor et la Rébellion Ivoirienne', *Fraternité Matin*, 29 Décembre 2002.
- 117 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 118 'Taylor et la Rébellion Ivoirienne', *Fraternité*

- Matin*, 29 Décembre 2002.
- 119 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 120 Ibid.
- 121 Ibid.
- 122 Ibid.
- 123 CIA World Fact book on Sierra Leone, 2002.
- 124 *Les résolutions 1343(2001) et 1408 (2002)*.
- 125 'Statute for the Special Court, 16 January 2002, as amended'; voir <http://www.specialcourt.org/documents/Statute.html>
- 126 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 127 Entrevue avec associé proche du Président Charles Taylor, septembre 2002.
- 128 Ibid.
- 129 Ibid.
- 130 «The Wives of Taylor Sankoh meet Maskita » *The Guinea Independent*, août 2002.
- 131 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 132 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 133 Ibid.
- 134 Enquêtes et recherches de Global Witness, Sierra Leone, 2002 et 2003.
- 135 'The Logs of War: Underpinning Conflict', *Global Witness*, mai 2002.
- 136 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 137 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 138 'Sierra Leone Indictments Welcomed', *Human Rights Watch*, 11 mars 2003.
- 139 Enquêtes et recherches de Global Witness ; interview avec Global Witness avec une source anonyme.
- 140 Christo Johnson, 'Sierra Leone coup leader on the run', *The Guardian*, 20 janvier 2003.
- 141 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 142 Christo Johnson, 'Sierra Leone coup leader on the run', *The Guardian*, 20 janvier 2003.
- 143 Entrevue de Global Witness avec source anonyme.
- 144 Ibid.
- 145 Ibid.
- 146 Ibid.
- 147 *Résolution de l'ONU 1408 (2002)*.
- 148 'Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization of Camps, and other Protection Concerns,' *Human Rights Watch*, Nov. 2002, Vol 14, No. 6, page 2.
- 149 Ibid.
- 150 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 151 Abdul Kuyateh, « Beefing up security...Britain deploys 300 Ghurkhas », le 26 février 2003.
- 152 'Sierra Leone Diamond Policy Study', DFID, janvier 2002.
- 153 Entrevue de Global Witness avec du personnel de l'ONU.
- 154 Ibid.
- 155 Ibid.
- 156 Ibid.
- 157 « Attackers from Liberia hit Sierra Leone village in cross-border raid », *Associated Press*, le 14 janvier 2003.
- 158 Enquêtes et recherches de Global Witness.
- 159 Enquêtes et Entrevue de Global Witness avec du personnel de l'ONU.
- 160 Enquêtes et Entrevue de Global Witness avec du personnel de l'ONU.
- 161 'Cote d'Ivoire', *Africa Confidential*, Vol.44, No. 2, le 24 janvier 2003.
- 162 « Fighting escalates in Cote d'Ivoire with new rebel group », *The News* (Monrovia), 2 décembre 2002.
- 163 Somini Sengupta, « As peace accord is fleshed out, Ivory Coast fighting resumes », *The New York Times*, le 9 mars 2003
- 164 Raymond Thibodeaux, 'Conflict dividing Ivory Coast; role of Liberians complicates war', *Newsday*, le 14 janvier 2003.
- 165 Emily Wax, 'Out of Business in the Ivory Coast', *The Washington Post*, le 22 février 2003.
- 166 Ibid.
- 167 Ibid.
- 168 Amba Dadson, 'Street Violence Flares in Abidjan', *Associated Press*, décembre 2000.
- 169 Emily Wax, 'Assassinations in Ivory Coast overshadowed by civil war,' *The Washington Post*, le 9 février 2003.
- 170 « Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization of Camps, and other Protection Concerns », *Human Rights Watch*, novembre 2002, Vol. 14, No 8 (A), page 5.
- 171 « Liberian Refugees in Guinea: Refoulement, Militarization of Camps, and other Protection Concerns », *Human Rights Watch*, novembre 2002, Vol. 14, No 8 (A), page 6.
- 172 'Cote d'Ivoire: Daloa massacres recall the spectre of Youpougon', Amnesty International, le 28 octobre.
- 173 'Mass grave found in Ivory Coast', *Agence France Presse*, le 5 décembre 2002.
- 174 'Amnesty exposes rebel atrocities, calls for end to impunity', *UN Integrated Regional Information Networks*, le 3 mars 2003.
- 175 Ibrahim Seaga Shaw, « Peace deal for Cote d'Ivoire », *West Africa* 03-09 février 2003, numéro 4361, page 8.
- 176 'New Government Formed in Absence of Rebelles, Opposition Party', *UN Integrated Regional Information Networks*, le 13 mars 2003.
- 177 'Consensus Prime Minister Sworn In', *UN Integrated Regional Information Networks*, le 11 mars 2003.
- 178 'New Government Formed in Absence of Rebelles, Opposition Party', *UN Integrated Regional Information Networks*, le 13 mars 2003.
- 179 « Pledging peace, Creating Chaos », *The Washington Post*, 16 février 2003.
- 180 Ibrahim Seaga Shaw, « Winners and Losers », *West Africa*, 03-09 février 2003, numéro 4361, page 10.
- 181 « Pledging peace, Creating Chaos », *The*

- Washington Post, 16 février 2003.
- 182 Larry Luxner and Tom Mbakwe, « Cote d'Ivoire: This is an economic war », *The New African*, mars 2003.
- 183 « Cote d'Ivoire: Government, UNHCR to conduct refugee census », UNHCR, le 10 mai 2002.
- 184 « Cote d'Ivoire: Government abuses in response to army revolt », *Human Rights Watch*, novembre 2002, Vol. 14, No 9 (A).
- 185 « U.S. Contributes an Additional \$8.4 Million for Urgent Refugee Needs in West Africa and Angola », *US Department of State*, le 24 janvier 2003.
- 186 Emily Wax, « Out of Business in the Ivory Coast », *The Washington Post*, 22 février 2003.
- 187 Recherches et enquêtes de Global Witness.
- 188 Alphonso Toweh for *Reuters*, « Liberia calls up all troops as rebels near capital », 4 février 2003.
- 189 Interview de Global Witness avec du personnel de l'ONU.
- 190 Alphonso Toweh for *Reuters* « Liberia Calls up all troops as rebels near capital », 4 février 2003.
- 191 BBC news, « Exit visas alarm Liberians », 24 février 2003.
- 192 BBC news, « Exit visas alarm Liberians », 24 février 2003.
- 193 « Can Taylor preside over free and fair democratic elections in Liberia? », *The Perspective*, le 3 mars 2003.
- 194 « For Free and Fair Election, we need international supervision – says Ellen Johnson-Sirleaf », *The Perspective*, 28 février 2003.
- 195 BBC news, « US condemns Liberia election plans », le 3 janvier 2003.
- 196 « Enterrer la hache : L'industrie forestière libérienne – moteur du désastre humanitaire du Liberia, menace pour la Sierra Leone », *Global Witness*, septembre 2002.
- 197 *Résolution du Conseil de sécurité 1408 (2002)*.
- 198 « Logs of War: Underpinning Conflict », Communiqué de Global Witness, mai 2002.
- 199 Recherches et enquêtes de Global Witness 2003.
- 200 « Report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of the Congo (S/2001/357) », le 12 avril 2001.
- 201 « Addendum to the report of the Panel of Experts on the Illegal Exploitation of Natural Resources and Other Forms of Wealth of DR Congo (S/2001/1072) », le 13 novembre 2001.
- 202 Ibid.
- 203 Ibid.
- 204 Le Rapport final du Groupe d'Experts sur l'exploitation illicite des ressources naturelles et d'autres formes de richesses de la République démocratique du Congo (octobre 2002).
- 205 Ibid.
- 206 Ibid.
- 207 Ibid.
- 208 Ibid.
- 209 Ibid.
- 210 Ibid.
- 211 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*.
- 212 « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 213 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*.
- 214 « Liberia: New Accounts Detail Abuses », *Human Rights Watch*, mars 2003.
- 215 Interview de Global Witness avec une source anonyme.
- 216 Ibid.
- 217 Ibid.
- 218 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 219 « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 220 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*.
- 221 « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 222 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 223 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 224 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 225 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 226 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*.
- 227 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 228 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*.
- 229 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*.
- 230 « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 231 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*.
- 232 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- 233 « Liberia World Report 2003 », *Human Rights*

- Watch*; « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er octobre 2002.
- ²³⁴ Rapport du Secrétaire-général sur la situation au Liberia, conformément à la lettre en date du 29 novembre 2002 (S/2002/1305) du président du Conseil de sécurité, 26 février 2003.
- ²³⁵ Rapport du Secrétaire-général sur la situation au Liberia, conformément à une lettre en date du 29 novembre 2002 (S/2002/1305) du président du Conseil de sécurité, 26 février 2003.
- ²³⁶ «Droit humanitaire international », publication du Comité international de la Croix Rouge.
- ²³⁷ « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », Nations unies.
- ²³⁸ « Alleged Plot to Ambush Cllr. Brumskine », *The Perspective*, 30 janvier 2003.
- ²³⁹ « Harassment and intimidation continue », *The Perspective*, 8 novembre 2003.
- ²⁴⁰ « Liberia: Civilians face human rights abuses at home and across borders », Amnesty International, 1er Octobre 2002.
- ²⁴¹ « Tortured journalist Hassan Bility speaks out », *The Perspective*, 3 février 2003.
- ²⁴² « Rapport Mondial 2003 de Human Rights Watch – Liberia ».
- ²⁴³ « Rapport Mondial 2003 de Human Rights Watch – Liberia ».
- ²⁴⁴ « Rapport Mondial 2003 de Human Rights Watch – Liberia ».
- ²⁴⁵ « Rapport Mondial 2003 de Human Rights Watch – Liberia ».
- ²⁴⁶ « Enterrer la hache : L'industrie forestière libérienne – moteur du désastre humanitaire du Liberia, menace pour la Sierra Leone », Global Witness, septembre 2002.
- ²⁴⁷ « *Plunder: the silent destruction of Liberia's Forests* », Save My Future Foundation.
- ²⁴⁸ Recherches et enquêtes de Global Witness.
- ²⁴⁹ « Mémoire d'Accord », signé par Conservation International et le gouvernement libérien, 17 janvier 2002.
- ²⁵⁰ Recherches et enquêtes de Global Witness.
- ²⁵¹ Rapport des Services de renseignements sur l'application de la loi européenne, telle que constatée par Global Witness.
- ²⁵² Douglas Farah, « Al Qaeda cash tied to diamond trade », *The Washington Post*, 2 novembre 2001.
- ²⁵³ Recherches et enquêtes de Global Witness.
- ²⁵⁴ Douglas Farah, « African diamonds finance Al Qaeda », *The Washington Post*, 29 décembre 2002.
- ²⁵⁵ Douglas Farah, « Al Qaeda cash tied to diamond trade », *The Washington Post*, 2 novembre 2001.
- ²⁵⁶ Douglas Farah, « Al Qaeda cash tied to diamond trade », *The Washington Post*, 2 novembre 2001.
- ²⁵⁷ Recherches et enquêtes de Global Witness.
- ²⁵⁸ Douglas Farah, « Al Qaeda cash tied to diamond trade », *The Washington Post*, 2 novembre 2001; et recherches et enquêtes de Global Witness.
- ²⁵⁹ Recherches et enquêtes de Global Witness.
- ²⁶⁰ « Bin Laden's \$20 million African 'blood diamond' deals », *The Observer*, le 20 octobre 2002.
- ²⁶¹ « Bin Laden's \$20 million African 'blood diamond' deals », *The Observer*, le 20 octobre 2002.



global witness

Autres publications de global Witness

Egalement disponibles sur notre site Internet : <http://www.globalwitness.org>

- « **For a Few Dollar\$ More – How al Qaeda moved into the diamond trade** »
publié en avril 2003
- « **Logging Off – How the Liberian Timber Industry Fuels Liberia's Humanitarian Disaster and Threatens Sierra Leone** »
publié en septembre 2002
- « **Deforestation without limits – How the Cambodian government failed to tackle the untouchables** »
publié en juillet 2002
- « **All the Presidents' Men – The Devastating Story of Oil and Banking in Angola's Privatised War** »
publié en mars 2002
- « **Branching Out – Zimbabwe's Resource Colonialism in Democratic Republic of Congo** »
publié en février 2002
- « **Can Controls Work? – A Review of the Angolan Diamond Control System** »
publié en décembre 2001
- « **Taylor-made – The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict** »
publié en septembre 2001
- « **The Credibility Gap – and the Need to Bridge It Increasing the pace of forestry reform** »
publié en mai 2001
- « **Review of the Sierra Leone Diamond Certification System and Proposals and Recommendations for the Kimberley Process for a Fully Integrated Certification System (FICS)** »
publié en avril 2001
- « **Conflict Diamonds – Possibilities for the Identification, Certification and Control of Diamonds** »
publié en juin 2000
- « **Chainsaws Speak Louder Than Words** »
publié en mai 2000
- « **Timber Takeaway – Japanese Over-consumption – the Forgotten Campaign** »
publié en mars 2000
- « **The Untouchables – Forest crimes and the concessionaires – can Cambodia afford to keep them?** »
publié en décembre 1999
- « **A Crude Awakening – The Role of the Oil and Banking Industries in Angola's Civil War and the Plundering of State Assets** »
publié en décembre 1999
- « **Made in Vietnam – Cut in Cambodia How the garden furniture trade is destroying rainforests** »
publié en avril 1999
- « **Crackdown or Pause – A Chance for Forestry Reform in Cambodia?** »
publié en février 1999
- « **A Rough Trade – The Role of Companies and Governments in the Angolan Conflict** »
publié en décembre 1998
- « **Going Places – Cambodia's Future on the Move** »
publié en mars 1998
- « **Just Deserts for Cambodia – Deforestation & the Co-Prime Ministers' Legacy to the Country** »
publié en juin 1997
- « **A Tug of War – the Struggle to Protect Cambodia's Forests** »
publié en mars 1997
- « **Cambodia, Where Money Grows on Trees – Continuing Abuses of Cambodia's Forest Policy** »
publié en octobre 1996
- « **RGC Forest Policy & Practice – the Case for Positive Conditionality** »
publié en mai 1996
- « **Corruption, War & Forest Policy – the Unsustainable Exploitation of Cambodia's Forests** »
publié en février 1996
- « **Thai-Khmer Rouge Links & the Illegal Trade in Cambodia's Timber** »
publié en juillet 1995
- « **Forests, Famine & War – the Key to Cambodia's Future** »
publié en mars 1995

Global Witness Ltd
P O Box 6042
London N19 5WP
United Kingdom

telephone: + 44 (0)20 7272 6731
fax: + 44 (0)20 7272 9425

e-mail: mail@globalwitness.org
<http://www.globalwitness.org/>

Global Witness est une organisation non gouvernementale britannique qui se concentre sur les liens entre les violations de l'environnement et celles des droits de l'homme et, particulièrement sur l'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur les pays et leurs populations. Grâce à des techniques d'investigations novatrices, Global Witness réunit des informations et des preuves qui peuvent être utilisées pour le lobbying et la sensibilisation. Les informations de Global Witness sont utilisées pour informer les gouvernements, les organisations inter-gouvernementales, les ONG et les médias. Global Witness n'a aucune appartenance politique.

Remerciements

La production de ce rapport n'aurait pas été possible sans le soutien de nombreux et courageux collègues et collaborateurs libériens, au Libéria et à l'étranger. Nous devons aussi remercier les volontaires et le personnel de Global Witness, de nombreux aides anonymes, Greenpeace International, International Transport Workers Federation et les fidèles donateurs de Global Witness dont le soutien a rendu possible les recherches réalisées pour ce rapport.

Ce rapport est le copyright de Global Witness et ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit sans autorisation écrite de la part de l'organisation, sauf par ceux qui souhaiteraient l'utiliser afin de servir la protection des droits de l'homme et de l'environnement.

Design: The Plumbers.

Toutes les photos © Global Witness sauf là où indiqué.

Les conclusions de ce rapport sont basées sur les résultats de l'utilisation par



Global Witness du logiciel primé d'i2 S.A., utilisé en norme par les services secrets et de police à travers le monde. Ce logiciel permet d'entreprendre des enquêtes complexes impliquant des registres de données énormes et variés, fournissant des outils d'analyse et de visualisation utilisés par 1 500 organisations dans 90 pays. i2 S.A. a très généreusement et exceptionnellement fourni ce logiciel gratuitement à Global Witness, ainsi qu'un soutien technique intensif.

1992 « Au Liberia, le bois n'est pas une simple marchandise comme les autres ; il permet d'alimenter la machine de guerre du chef rebelle libérien Charles Taylor. Depuis 1991 au moins, c'est avec l'argent issu de la vente de bois et de minéraux et avec les dessous-de-table des compagnies forestières étrangères auxquelles ont été cédées les concessions, que sont achetées les armes des rebelles ». ¹

1997 « En ce qui concerne la sécurité, on rapporte dans le comté du River Cess au sujet de l'entreprise forestière ITI que 450 enfants-soldats seraient utilisés pour extraire de l'or. Ils seraient apparemment sous le contrôle du Général Roland Duo, ancien chef du personnel du FPNL pour le comté du River Cess. » Rapport des Nations Unies sur la Situation Humanitaire au Liberia, 30 juin 1997.

2001 « Pour sauver ce pays, je pense qu'un embargo sur les exportations de bois est nécessaire. Ceci est immoral. Nous détruisons notre pays et sommes en train de créer un désert pour l'avenir. Et quels avantages en tirons-nous ? Et quant bien même nous en profiterions, cette situation est obscène. Nous risquons de dépouiller l'ensemble du pays. » Paroles de l'Archevêque Michael Francis de l'Eglise Catholique du Liberia.

2001 « Les étudiants cependant continuent d'affirmer que même s'il est certain que les sanctions posent des problèmes, les Libériens ne profitent pas des revenus issus du bois et des diamants que ces sanctions vont affecter... Ils disent que les opérations des compagnies forestières étrangères comme l'Oriental Timber Corporation, dont le rapport du Groupe d'Experts sur le Liberia explique qu'elles permettent de couvrir les trafics d'armes et de payer le personnel de sécurité de Charles Taylor, doivent être examinées par le corps législatif. » ²

2002 « Vous savez, nous sommes en train de mettre en place une série de mécanismes pour constituer une barrière fiscale d'exploitation autour des revenus issus de l'immatriculation des navires et du bois, en particulier. Que fait le Liberia avec tous les revenus du bois ? Où vont ces revenus ? » Paroles de Walter Kansteiner, Secrétaire d'Etat adjoint américain pour l'Afrique, 18 novembre 2002.

2003 « Nous regrettons que le gouvernement du Liberia n'ait pas encore mis en place de régime d'audit, et nous constatons avec inquiétude que des revenus dérivés d'activités d'exploitation du bois sont utilisés pour acheter des armes, ce qui représente une violation des sanctions des Nations Unies. » Réponse du représentant du Secrétaire d'Etat des affaires Etrangères et du Commonwealth à une question parlementaire, 9 janvier 2003

¹ 'EC countries, including Britain, have been helping indirectly to finance the bloodshed in Liberia's three-year-old civil war, by importing Liberian timber', *The Independent*, 22 novembre 1992.

² 'Students Want UN Report Published', *Perspective*, 21 février, 2001.



global witness

**Global Witness Ltd
P O Box 6042
London
N19 5WP
United Kingdom**

**telephone: + 44 (0)20 7272 6731
fax: + 44 (0)20 7272 9425
e-mail: mail@globalwitness.org
<http://www.globalwitness.org/>**

ISBN 1 903304 10 5